

18 au

AUTOUR

D'UNE

Carrière Politique

JOSEPH ISRAEL TARTE

1880-1897

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-OLIVIER

DIX-SEPT ANS DE CONTRADICTIONS.

Prologue . .

Il s'agissait de résumer en quelques pages l'histoire politique de vingt ans. Les élections étaient proches et l'électorat devait être renseigné sur le choix à faire.

Impossible de s'étendre sur des incidents inutiles, de se noyer dans les digressions.

Une seule chose était possible :

— Prendre un type bien marqué, bien caractérisé, le déshabiller, le mettre à nu et dire : *Voilà l'homme !*

Nous avons jeté notre dévolu sur M. J. I. Tarte—Joseph Zartel—député d'Iberville par la grâce de Mr Béchard, et ministre par l'aplatissement des libéraux de Montréal. M. Tarte était le vrai personnage.

Il personnifie en sa chétive enveloppe un quart de siècle de démenées honteuses en matière politique.

Pas une ignominie politique ne l'a trouvé assez loin des éclaboussements qu'il a cherchés, pas un scandale ne lui a fait faire un pas pour en éviter l'atteinte.

Pas un bénéfice qu'il aie négligé.

Pas un homme de valeur qu'il n'aie courtsié.

Pas un de ceux qui le crurent ainsi, qu'il n'aie trahi.

Pas une cause épousée qu'il n'aie abandonnée.

Pas un deses écrits qu'il n'aie pratiquement *répudié*.

Pas d'autorité qu'il n'aie courtsiée.

Personne ne l'a jamais approché et gardé dans son intimité, sans que la rupture ne fut provoquée par lui et par une trahison de sa part.

De la tête aux pieds, tout peut servir chez cet homme, à l'éducation des masses.

Tarte citoyen.

Tarte catholique.

Tarte courtisan.

Tarte journaliste.

Tarte financier.

Tarte impérialiste.

Tarte annexioniste.

Et the last but not the least.

TARTE MINISTRE !!

Tarte en un mot, Vichnou, aux innombrables incarnations restera le prototype du politicien sans dignité véritable, sans amour pour ses compatriotes et sans souci de l'honneur de sa race.

Les pages qui vont suivre, étayées sur des preuves inéputables les divers états d'âme de l'organisateur en chef du parti libéral.

Ecrits tous à des époques différentes ; puisés dans des journaux indifféremment amis ou ennemis ; issus de plumes bleues, rouges ou castors—françaises ou anglaises, ces extraits convergent tous vers un sens unique : Prouver qu'un tel homme ne peut s'appeler que "Tarte" puisqu'il n'a pas le droit de s'élever au rang d'un "Cauchon."

Pareil personnage est dangereux, c'est pourquoi nous avons publié cette étude indispensable à la sûreté publique.

Nous avons divisé par chapitres formant chacun un tout complet des phases diverses de cette existence multicolore.

Nous avons pris au berceau de sa carrière ce futur régent des évêques, nous l'avons suivi de St-Lin à Québec, de l'Hon. M. Cauchon à Sir E. H. Parent, de l'ultramontanisme au libéralisme, de M. de Boucherville à M. Chapleau, de M. Chapleau à M. Ross, de ce dernier à M. Sénécal, de ses condamnations des œuvres de ce dernier à sa conversion (à lui, M. Tarte dans les FOIRES de Paris de Chapleau à Mercier, de Mercier à Taillon et de la retournant à Mercier, de Québec à Montréal, du *Canadien* à la *Patrie*, de Montréal à Ottawa et de sa piètre étude de notaire aux banquettes de velours du TRÉSOR !

Que de chemin parcouru ! mais aussi que de hontes bues !...

Voilà la carrière politique, aussi immorale qu'éblouis-

222

PROLOGUE

sante dont nous voulons révéler à la jeunesse les recoins et les secrets.

Comme les Romains exposaient leurs esclaves dans de certaines conditions pour garantir des mêmes chûtes leurs enfants, nous désirons montrer à l'électorat, toutes les bassesses et les turpitudes que couvre quelquefois un portefeuille de ministre ; nous espérons aussi lui inspirer un salutaire mépris de ces héros de paille ou d'argyle.

Heureux nous serons, si la leçon peut être profitable.

Notre époque a trop besoin d'hommes, pour que plus longtemps l'audace puisse tenir lieu de talent, de fidélité et d'honnêteté.

La vie des hommes publics doit être un livre ouvert où le peuple puisse chercher des enseignements et des exemples.

Ouvrez ce livre et vous verrez si M. Tarte peut rester plus longtemps dans la politique.

Epave ballotté sur le flot des scrutins, de Bonaventure à l'Islet, de l'Islet à Beauharnois, de là aux rives du Richelieu, il a traîné sur toute la province son casier politique gorgé de mentions que d'autres que lui trouveraient infâmantes.

Le flot qui l'amendit à Ottawa, recule épouvanté.

Le peuple de la province de Québec, honteux de son incroyable verdict du 23 juin dernier s'apprête à revendiquer son honneur outragé.

Le temps était venu de démasquer M. Tarte.

Aujourd'hui, c'est fait.

L'AUTEUR.

M. J. I. TARTE

I

Les événements politiques des dernières années ont placé M. Tarte dans une situation si anormale, que nous avons cru intéresser le public en faisant une revue de la vie politique de ce personnage.

Dans les grands journaux du pays, à diverses époques, on a fait le portrait de cet homme à deux faces, et comme on pourra le constater, ces portraits se ressemblent d'une manière frappante. Il est de fait que ce monsieur a pris plaisir à afficher cyniquement son mépris pour tout ce que les autres hommes politiques ont respecté et traité suivant les règles les plus strictes du code de l'honneur.

On dirait, quand on compare ses écrits de différentes dates, qu'il s'est surtout appliqué à prouver au pays qu'en politique, tout est permis, et que tous ceux qui y sont, sont méprisables. Pour lui, il se vante à tout propos de n'avoir, toute sa vie durant, coudoyé que des pleutres, des gougeats, des flagorneurs, des menteurs, des voleurs et des bandits qui se meuvent dans le monde politique. A l'entendre, il les a tous connus, cultivés ; il a été l'ami de tous et il les a tous lâchés ; il les a tous applaudis aux heures de leurs succès ; il les a tous salis quand ils n'ont pas voulu se plier à ses dangereux caprices.

Il les a tous servis en les exploitant, il les a tous dénoncés quand ils furent sucés à blanc pour satisfaire sa soif toujours dévorante ; il les a tous suivis dans le secret du Cabinet, il les a tous vendus.

Pas un de ses bienfaiteurs qu'il n'a pas frappé au bas de la ceinture, ou dans le dos. Tyran jusqu'à la cruauté dans l'exercice de ses pouvoirs comme ministre, il frappe les faibles, et lèche les pieds des puissants.

Son arrogance n'a pas de limites quand il parle pour la foule, son outrecuidance est scandaleuse quand il dénonce l'Autorité. Ses flagorneries sont plates et lâches s'il approche les Anglais.

C'est un tout, mêlé de contradictions, toutes plus extraordinaires les unes que les autres. Nous sommes certains qu'il doit avoir peur de lui-même quand il se regarde en dedans.

Il vient d'être produit en cour supérieure à Montréal par W. A. Grenier un plaidoyer très intéressant auquel nous empruntons une foule de documents que le lecteur trouvera au cours de notre ouvrage.

Dans le cours du mois d'octobre 1896, le journal "*La Libre Parole*" avait publié à l'adresse de M. Tarte, un article d'une violence extrême, et qui était un résumé foudroyant de tout ce qui avait été écrit par les journaux des deux partis à l'adresse de ce *bretteur* politique. — M. Grenier, le propriétaire-éditeur, fut aussitôt arrêté pour libelle criminel et poursuivi en Cour Civile pour la somme de DIX MILLE dollars, pour tenir lieu de dommages intérêts à raison des blessures faites à la *réputation* !!... du susdit M^{re} Tarte.

M. Grenier entreprit de se défendre et de prouver la vérité de son écrit, et c'est de son plaidoyer que nous tenons les plus intéressantes informations que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs. Nous ne saurions mieux commencer qu'en détachant de ce document maintenant rendu public, un écrit provenant du *Courrier du Canada*, et qui complète admirablement notre premier chapitre.

Nous citons :

PHOTOGRAPHIE DE M. TARTE

Elle est vieille de quatre ans, la photographie que nous allons montrer aujourd'hui à nos lecteurs ; mais elle est plus ressemblante que jamais. Elle a été prise le 23 novembre 1892 par le "*Courrier du Canada*," qui connaît son homme à fond, comme on a pu le voir par le récent portrait qu'il a fait du personnage, et que toute la presse a trouvé si parfaitement réussi.

Les événements qui se sont succédé, dans le cours des quatre dernières années n'ont fait que prouver la justesse du coup d'œil et la sûreté de touche de l'artiste, comme on va le voir :

"Que de contradictions, que de chassés-croisés, que de désertions, que de défections, dans cette triste carrière !

A St-Lin, en 1874, M. Tarte était un gallican renforcé, et lançait des foudres de fer-blanc contre l'école du "*Nouveau-Monde*." Il arrive à Québec dans l'automne de cette année, et soudain le voilà ultramontain, veuillottiste, réactionnaire, chambordiste, clérical, jésuite par-dessus la tête et membre dévot du cercle catholique. Les presbytères en raffolent, les congrégations le vénèrent, et mon Israël occit chaque jour dans les colonnes du "*Canadien*" une nouvelle hécatombe de libéraux, de gallicans, de francs-maçons, de sectateurs des idées modernes. Dans l'Eglise, il ne jure que par Mgr Bourget et Mgr Laflèche. Dans l'Etat, ses hommes sont MM. de Boucherville, Angers et le sénateur Trudel, qu'il appelle gros comme le bras : "mon cher maître". C'est dans cette période de pieuse effervescence qu'il faillit démolir M. Chapleau, coupable d'avoir tendu la branche d'olivier à M. Laurier, à St-Lin ! M. Laurier ! le chef actuel de M. Tarte !

Mais quel spectacle s'offre à nos regards ? Un lustre à peine s'est écoulé, la brise a changé et voici M. Tarte,

flamberge au vent, qui pourfend les ultramontains ; qui erie " racca " au sénateur Trudel, qui traite les jésuites d'intrigants, qui prône les doctrines libérales ; qui se déclare champion des idées modernes ; qui fait des risettes à M. Beaugrand et des mamours à M. Langelier, le même homme qu'il a traité de menteur, de politicien sans principes, de " dindon " (*sic*) et d'écrivain sans vergogne. Cependant, il lui reste un lambeau d'ultramontanisme ; il essaie de masquer sa palinodie avec les décrets de Rome relatifs à certaines questions canadiennes. " Rome est sa boussole," il a les yeux et le cœur tournés vers Rome. Il n'y a jamais eu de Romain plus Romain que M. Tarte. Hélas ! trois ans à peine s'écoulent, la question des jésuites survient, et M. Tarte abandonne Rome, qui en chancelle sur ses bases !... La diplomatie papale est un nid d'intrigues, la curie romaine est digne de mépris, le Pape ne voit pas clair dans nos débats, les congrégations romaines sont avengles et injustes. Les hymnes se sont transformées en réquisitoires, et la voix qui chantait des cantiques hurle des anathèmes.

Et c'est ainsi, sur toute la ligne. En 1882, M. Chapleau est la bête noire de M. Tarte. Le directeur du "*Canadien*" essaie maintenant d'adoucir cela. "*Le Courrier*," dit-il, m'impute à crime d'avoir combattu M. Chapleau et de m'être réconcilié avec lui." Ce n'est pas du tout la note juste. Nous disons que M. Tarte a essayé de déshonorer M. Chapleau et est allé ensuite lécher ses bottes. Il l'a traité de brigand, de voleur. Il l'a appelé, lui et ses amis, MM. Sénécal et Dansereau : " cette clique de spéculateurs qui sont prêts à tout salir, à tout calomnier, pour arriver au but, faire de l'argent quand même." Et, un beau jour, il s'est fait l'allié, l'ami de ces mêmes hommes. Il est allé en caravane avec eux en Europe et il est revenu *Sénécaleux*. M. Chapleau lui avait lancé cette terrible apostrophe où il le classait parmi ces hommes " qui ont besoin d'avoir au cœur, si tant est qu'ils en ont un, un fond de bassesses et de vices, tel

qu'ils puissent y païser chaque jour eux-mêmes, et qu'il en reste encore assez pour en déverser sans cesse sur leurs adversaires." M. Tarte a noblement avalé tout cela, et n'en a pas moins baisé la main qui l'avait flagellé. Voyez-vous, "la servibilité n'est pas dans son caractère," "c'est lui qui nous le dit."

Son attitude envers M. Mercier en est un autre exemple. En 1887, M. Tarte est pris d'une furieuse attaque de Mercier-phobie. Durant un mois, c'est un feu roulant d'invectives. Mercier est un aventurier, un démagogue, un menteur, un concussionnaire, un autocrate, un monstre politique. Il faut le démolir, il faut le détruire, "*delendus est Mercier*". De son côté, M. Mercier traite M. Tarte, en pleine assemblée législative, de "journaliste sans cœur et sans honneur". N'ayez crainte, ça ne durera pas longtemps. Au bout de cinq semaines, M. Tarte éteint ses foudres, lâche l'opposition, et durant deux ans, on le voit *flirter* avec le ministère et mijoter des affaires payantes avec MM. Pacaud et Langelier.

En 1890 le feu sacré s'empare encore de lui. On est à la veille des élections, et le vent peut tourner. Le régime Mercier redevient l'opprobre du genre humain. C'est un débordement de philippiques. Puis la clique triomphe aux polls; et le torrent rentre dans son lit, et M. Tarte redevient doux comme un agneau.

Aujourd'hui il est le bras droit de M. Mercier. Et ces deux hommes qui se sont flétris mutuellement font la plus fraternelle paire de *saltimbanques politiques* qu'il y ait dans la Province.

Voilà la carrière de M. Tarte. Il a été l'instrument de tous les chefs de parti. Il a soutenu toutes les thèses : ultramontain en 1875, libéral en 1883, autonomiste forcené en 1884, partisan de la Fédération Impériale et du pouvoir central en 1889, il a changé vingt fois de drapeau et de doctrines.

Il appelle cela "avoir des opinions à lui". Ce que nous lui reprochons c'est d'en avoir trop et d'en changer trop

souvent. Il ne compte pour rien parmi les hommes qui pensent, parce qu'on est sûr qu'il dira demain le contraire de ce qu'il soutient aujourd'hui de toute la vigueur de ses poumons.

C'est le type du condottière de la presse, qui va d'un camp à l'autre, trafiquant de sa plume comme les mercenaires d'autrefois trafiquaient de leur épée, ou mieux encore, comme les "*bravi*" trafiquaient de leur stylet.

Il ose parler de ceux qui émargent à tous les budgets. C'est son portrait qu'il trace. Il a battu monnaie avec tous les régimes : il a émargé aux budgets de M. de Boucherville, de M. Chapleau, de M. Ross, de Sir John Macdonald ; il a fini glorieusement par être le stipendié de la clique de M. Pacaud et de M. Mercier. Et aujourd'hui il est à la solde du parti libéral dont il a dit : " le parti libéral n'a jamais rien bâti de sérieux et de durable et par ses chefs, il continue aujourd'hui les œuvres stériles, qui l'ont caractérisé dans le passé."

Rôle honorable, position brillante !

Qui a confiance en lui ? qui croit à sa parole ? qui se repose sur ses affirmations ? qui compte sur sa constance ? Sans loyauté, sans fidélité, sans boussole, sans stabilité, toujours fugace, toujours sur le point de tourner capot, toujours prêt à trahir et à diffamer demain ceux qu'il sert et adule aujourd'hui, il est complètement coulé dans l'opinion qui pèse et qui demeure pour l'avenir.

Désormais, bien peu le craignent, la plupart s'en moquent, quelques-uns s'en servent, mais tout le monde le méprise."

Depuis que ceci a été publié, les événements ont marché. M. Tarte est ministre ; rien n'est trop bon pour lui, car c'est grâce à son stratagème que son nouveau parti est enfin au pouvoir.

Ce stratagème n'est pourtant pas compliqué ni nouveau. Il consiste à renier tout ce qu'il disait et écrivait hier, pour trahir la cause des écoles catholiques.

Celui qui au "no surrender" de nos implacables enne-

mis, répondait fièrement naguère : " Renoncer à nos droits ? Jamais ! " adjure aujourd'hui ses compatriotes et ses coréligionnaires de se soumettre humblement aux vainqueurs et d'accepter leurs conditions. A l'entendre, ce serait un crime—ni plus ni moins—que de ne pas capituler, en remerciant nos spoliateurs de la grande générosité qu'ils montrent en nous rendant une parcelle de ce qu'ils nous ont volé.

Voilà la dernière évolution de M. Tarte. Est-ce bien la dernière ?

La conclusion de l'article du *Courrier* n'est pas parfaitement exacte. Aujourd'hui, on le craint davantage, surtout chez les ronds-de-cuir ; on s'en moque moins peut-être, mais on le méprise bien plus que jamais.

Eh ! bien, ami lecteur, est-ce assez tapé, réussi. Tout l'homme est là.

Le *Courrier du Canada* publiait ces lignes il y a quatre années passées, mais d'autres avant lui et d'autres après lui avaient aussi dit à M. Tarte ce qu'il fallait penser de lui.

Puisant à la même source, savoir le plaidoyer de M. C. A. Cornellier, C.R., avocat de M. Grenier, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs les écrits qui ont servi d'informations à M. Grenier et qui ont inspiré l'article de "*La Libre Parole*" qui a donné lieu au procès. Nous citons par ordre de dates en remontant.

L'écrit qui va suivre avait soulevé la colère du très fougueux garçon, et il avait juré de traduire les propriétaires du *Globe* devant les tribunaux civils, criminels, etc., etc., etc., *patati-patata*, crac, plus rien.

Le chien était trop gros. Tarte était trop mouton. Et l'écrit trop vrai.

Si c'eût été un pauvre jeune homme comme Grenier, publiant un journal vieux de cinq semaines, oh ! alors ! ! nous aurions vu le terrible fantôme sortir ses canons de bois, mais c'était "*THE WORLD*." ! ! !

EXTRAIT DU "TORONTO WORLD," DU
MARDI 28 OCTOBRE 1895.

CARRIERE POLITIQUE DE TARTE

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE DU LIEUTENANT DE
M. LAURIER.

Importé des déserts des Laurentides pour M. Cauchon.
—Pendant des années il est le bras droit de l'Honorable Thomas McGreevy—Libéral à Québec et Conservateur à Ottawa.

MONTREAL, 21 octobre.—Bien que le nom de M. Israël Tarte ait été mis en évidence devant le public d'Ontario, depuis ces quelques années dernières, la carrière politique du député de l'Islet est un livre fermé pour la population de cette grande Province. A cette heure où le lieutenant en chef de l'Honorable M. Laurier s'en va pérorer dans l'Onest, les détails suivants, lesquels peuvent tous être établis, seront sans doute de plus ou moins d'intérêt pour le public lecteur.

Il y a des années, alors que l'Honorable M. Cauchon devenait un homme en vue du parti conservateur, dans le district de Québec, M. Tarte n'était qu'un notaire de minime importance dans le village de St-Lin, comté de l'Assomption.

Ayant besoin d'un rédacteur, M. Blumhart, qui était alors propriétaire du *Canadien*, de Québec, importa le futur député et agitateur, du fond des déserts des Laurentides. M. Tarte devint bientôt le journaliste rival de M. Cauchon, qui avait aussi une plume non moins facile que mordante.

O'était en 1872, et quand l'Honorable M. Thomas McGreevy prit la haute main sur les contrats du Chemin de fer de la Rive Nord et devint une puissance en ces parages, son ennemi irréconciliable d'aujourd'hui fut alors son bras droit.

Comme il a toujours été depuis, M. Tarte était un homme coûteux à garder à son emploi. On estime qu'il en coûta de \$35,000 à \$40,000, pour tenir à flot le "*Canadien*" et M. Tarte, durant le règne de M. McKenzie.

On croit que M. McGreevy fit pas mal d'argent avec les contrats sus-mentionnés et qu'il fut en état de payer pour tous les services dont il pouvait avoir besoin. Et, à cette époque, M. Tarte était employé avec profit à tenir l'œil sur MM. Chapleau et Sénécal, vu qu'il se chuchotait alors que ces messieurs avaient leurs desseins sur les contrats de M. McGreevy.

Cependant, le Lieutenant-Gouverneur Letellier renvoya l'administration DeBoucherville-Angers. Une dissolution des Chambres s'en étant suivie, M. Tarte fut candidat heureux dans Bonaventure. M. McGreevy l'ayant qualifié et soldé ses dépenses d'élection, qui montèrent à \$4,000.

Ayant pris son siège, le nouveau député de Bonaventure devint presque un homme d'importance. Il acquit aussi le contrôle de l'*Evénement*, et pendant que ce journal épousait la cause des libéraux à Québec, le même rédacteur défendait le programme conservateur à Ottawa.

Il prôna l'entreprise du chemin de fer du Lac St-Jean, et comme il était tout puissant dans les deux camps politiques, il obtint d'importants subsides pour ce chemin, et il reçut, assurent des gens prétendant connaître, \$50,000 pour ses services.

M. Tarte donna encore une aide appréciable au chemin de la Baie des Chaleurs et reçut \$16,000 pour son travail.

Quand une compagnie de chemin de fer avait besoin d'un subside, à cette époque, elle s'adressait généralement à M. Tarte. Son ami de cœur Pacaud, son associé dans un si grand nombre de jobs, ne s'était pas encore mis aussi en évidence devant le public. On prétend que M. Tarte réalisa \$30,000 du chemin de fer Rivière du Loup et Témiscouata.

Malgré qu'il soit patriote depuis le bout du nez jusqu'à

l'extrémité des orteils, qu'il aime comme sa vie ses chers compatriotes de Québec et de Manitoba, M. Tarte a toujours aimé l'or bien davantage.

La plupart des gens ont oublié le scandale de l'aqueduc à Québec, à l'occasion duquel M. Beemer jura avoir payé à Benjamin Trudel \$31,000 pour "*travailler*" le Conseil de la vieille capitale.

L'Honorable M. Frs Langelier était maire, à ce moment-là, et on découvrit qu'Ernest Pacaud avait "*travaillé*" les membres libéraux de la corporation, pendant que M. Tarte s'occupait des conservateurs. On n'a jamais pu savoir combien M. Tarte et Pacaud obtinrent pour leurs bons offices, mais il n'est pas du tout probable que le tireur de ficelles ait alors travaillé pour le bien de sa santé.

La vive opposition que fit M. Tarte au Premier Ministre Chapleau et à M. Séuécal, à cause de leur transaction du Chemin de fer du Nord est un autre incident politique qui ne manque point d'intérêt. Toujours est-il qu'au beau milieu de ses plus virulentes dénonciations contre ces deux personnages, M. Tarte, comme autrefois "*Sol*," aperçut la lumière et se convertit.

Sénécal l'amena à Paris, d'où, après quelques semaines d'épreuve dans la joyeuse capitale, l'ennemi de la veille revint un tout autre homme, un partisan dévoué du Lieutenant-Gouverneur actuel.

Le temps suivait son cours, et le mouvement Riel allait devenir un facteur important de la politique dans Québec. M. Tarte fut l'un des premiers champions de la race et de la revanche. A la fameuse assemblée du Champ de Mars, le dimanche qui suivit l'exécution de Riel, le rédacteur du *Canadien* fit un discours plus violent que celui d'Honoré Mercier lui-même. Il s'empressa, néanmoins, de se rendre aux bureaux de la *Presse*, peu de temps après et comme un bon nombre de ceux qui avaient parlé, en cette journée mémorable, il adoucit considérablement le ton de sa harangue.

La *conversion* de M. Tarte, en cette occasion, fut probablement la plus remarquable de toutes celles de sa vie. Il fut le factotum du mouvement Riel, à Québec; il organisa et fit de l'agitation de toutes manières.

Toutefois, cela eut une fin, et voici comment elle arriva :

Un monsieur occupant une haute position sociale et politique donna à M. Tarte une lettre de crédit au montant de \$4,000, au moyen de laquelle il devait acheter une presse. L'offrande, ou le paiement était accompagnée d'un plantureux contrat du département de l'agriculture.

Il n'y a pas besoin d'insister beaucoup sur les connivences de M. Tarte avec les scandales Mercier. Notre héros était l'ami intime de Pacaud et des Langelier. L'Honorable M. Charles Langelier lui procura un contrat pour impressions, lui donnant une lettre de crédit pour deux ou trois mille piastres, des mois avant que l'ouvrage ne fût fait. A la vérité, M. Tarte ne possédait même pas une presse à imprimer, à cette époque.

Lorsque Ernest Pacaud reçut \$10,000 de l'entrepreneur Whelan, il jura qu'il avait donné la moitié de ce montant à un chef conservateur, pour tenir les amis *corrects*, alors que la réclamation de M. Whelan était devant la Législature. L'Hon. M. Taillon fut naturellement indigné et tous les députés conservateurs déclarèrent qu'ils n'avaient pas reçu un sou de ce carottage. M. Tarte ne fit aucune déclaration de ce genre."

Ceux qui connaissent M. McGreevy et M. Tarte prétendent que, lorsque ce dernier déclara une guerre acharnée à son ancien ami et bienfaiteur, il voulait être acheté. M. McGreevy a déclaré lui-même que Tarte voulait \$50,000, et qu'il lui aurait donné \$20,000 pour éviter du trouble. Tous les faits ci-dessus sont respectueusement dédiés aux libéraux d'Ontario."

Eh ! bien, y a-t-il un homme de cœur qui aurait enduré une telle flagellation s'il ne l'eût pas méritée. Eh ! non. Mais Tarte savait que les messieurs du *World* étaient de

taille à lui prouver son fait à le mettre tout nu devant le public !... et il eut été édifié ce bon public ! !

Comme nous le disions plus haut : Arrogant devant les faibles, c'est un *canneur* devant les forts.

En 1886, le journal, *La Justice*, publié alors à Québec, dans les intérêts du parti national ayant à sa tête M. Mercier, qui devait plus tard devenir le chef de Tarte, avait déterré un écrit publié dans la *Minerve*, en 1882.

C'est encore un portrait de notre homme. Il est attribué à la fine plume de feu Oscar Dunn. Encore un qui connaissait son homme, aussi nous allons voir qu'il ne l'a pas manqué.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que cet écrit qui avait été publié par l'organe du parti conservateur, la *Minerve*, faisait admirablement l'affaire des rouges et était reproduit par leur organe à Québec, *La Justice*. Quel joli nom prédestiné pour pareille exécution !

Voyez plutôt :

“ LA JUSTICE ” 22 SEPT. 1886

M. TARTE, JUGÉ PAR LES SIENS

LETTRE INTIME À M. TARTE.

[De la *Minerve*, 28 mars 1882.] :

“ Le *Canadien* du 21 mars n'a pas assez de colonnes pour déverser sa bile contre le Premier Ministre. Le venin suinte à toutes les lignes. Il dessert à ses abonnés de la littérature comme suit et en grosses lettres, s'il vous plaît. Dites-donc, M. Chapleau, avez-vous connaissance des \$75,000 ! ”

Tout l'homme est là ! Embusqué derrière un paravent quelconque, il tire des pierres dans les châtis.

Si M. Tarte n'était connu, il serait facile de répondre à son accusation mensongère et perfide. “ Dites-donc, M. Tarte, quand le ministère actuel s'est formé, n'avez-

vous pas couru, pendant un certain nombre de jours, avec espoir de succès, les corridors de la Chambre pour engager les gens à dire au Premier Ministre que vous étiez le seul homme du district de Québec capable de donner de la force au Gouvernement”!

Et si M. Tarte apparaissait radieux à la barre de la Chambre ceci lui serait prouvé.

Si déjà M. Tarte n'était pas connu, les conservateurs vrais pourraient lui opposer cet argument *ad hominem* :

“ N'est-il pas vrai que votre enthousiaste travail durant les luttes électorales des derniers ans, vous chargez votre mémoire de frais soit directement soit indirectement en son entier ?

“ N'est-il pas vrai que vous le Mahomet des nations maltraitées, vous avez toujours exigé la rançon du pécheur ?

“ Quand sur les toits vous criiez au vol, n'aviez-vous pas dans votre soupçonneux esprit un vague désir d'entrer au marc la livre, dans la distribution d'un butin que vous vouliez sauver, pour cause de la prétendue rapacité de spéculateurs éhontés ?

Ah ! vous êtes connu !!!

La cause de votre mutisme indiscret en l'an de N. Seigneur qui vient de finir, nous la connaissons. Vous faisiez du fiel en silence pour imbiber l'éponge que l'on devait présenter à celui qui fut un jour votre ami, et qui ne peut vous admettre au nombre de ses disciples parce que tout Jérusalem doute de votre fidélité.

Vous invoquiez votre passé sans tache pour faire croire à vos prophéties ? Etiez-vous sans tache, quand vous organisiez des bandes pour massacrer les *sarrazins* de libéraux ? Sans tache aussi quand après avoir pompé les secrets ministériels, vous alliez mettre au grand jour, sous prétexte de dangers imminents, de simples projets énoncés par des amis, qui dans leur bonne foi, vous croyaient capable de discerner entre le contingent et l'absolu ?

Allez ! Enseignez d'autres peuples, M. Tarte. Tout ce fatras de chiffres empilés dans les colonnes de votre impeccable *Canadien* ne persuadera personne.

Vos assemblées montées, vos courses à la *cache-cache* dans les rues commerciales de la ville de Québec, vos discours à double-sens, vos assertions douteuses, mais pleines de ce venin qui tourmente celui par qui elles sont faites, ne feront jamais croire aux citoyens de Québec que l'on doive se prononcer avant d'avoir entendu les deux partis."

Allons, y en a-t-il du sens commun d'abîmer un *chrétien* comme ça ? je vous le demande.

Ce pauvre Oscar, lui d'ordinaire si bon, si doux. Mais ces gars-là, une fois indignés, ça vous fait des colères... enfin Tarte eut peur et les tribunaux, cette fois encore, n'eurent pas à rapiécer la *réputation* ?... avariée de M^{re} Tarte. Il baissa la tête, courba l'échine et comme un chien fouetté, il rentra dans sa niche et cessa d'aboyer aux talons de l'Honorable M. Chapleau, alors premier ministre à Québec et maintenant *Sir* Adolphe, notre lieutenant-gouverneur.

Cette fois encore, l'adversaire était trop puissant et le cœur et le courage de Tarte étaient d'une existence trop problématique ; il n'y eut pas d'arrestation, pas de réclamations en dommages, pas d'espoir de carotter \$10.000. Comme le dit le *Courrier du Canada*, un petit voyage en Europe aux frais de feu L. A. Sénécal et beaucoup de coups de pieds au derrière de la part de M. Chapleau, puis il nous revient sénécalleux, chien couchant, prêt à toutes les œuvres. Quel outil, grand Dieu ! quel outil !

La Libre Parole avait résumé tous ces portraits dans l'écrit suivant. Nous trouvons cet écrit au dossier de la cause Tarte vs Grenier. Il se lit comme suit :

M. TARTE

Une fatalité étrange, inouïe, semble s'appesantir sur le parti libéral, et le frapper d'impuissance aussitôt qu'il se trouve à même d'agir.

Lorsqu'il est dans l'opposition, sa vitalité est excessive, il est beau, il est vibrant, il est noble et généreux ; aussitôt que le peuple lui confie la direction des affaires et qu'il lui incombe la tâche de montrer ce dont il est capable, de répondre par des faits aux promesses, par des actes aux déclarations, nous avons la douleur d'assister à un désolant spectacle d'inertie et d'immobilité. Le vieux parti rouge, qui combat depuis tant d'années pour les réformes glorieusement inscrites à son drapeau et qui ont été l'objet de tant de sacrifices, a le chagrin de voir s'écrouler une à une ses espérances, de voir mentir aux principes les plus sacrés du libéralisme pour retomber dans les trafics et les boodlages qui font la honte et la ruine des règnes conservateurs.

“ Après tout, cela ne va pas mieux qu'avec les bleus,” se disent avec douleur les anciens libéraux, et ils ont raison. Mais il importe aussi de dégager la cause des libéraux sincère de celle des spéculateurs politiques qui mettent, sous tous les régimes, le trésor en coupe réglée et que l'on trouve dans tous les gouvernements, des transfuges et des saltimbanques qui se refont une virginité à l'ombre de noms honnêtes et respectables.

Le parti libéral a toujours été malheureusement la terre bénie des produits de ce genre. Une longue période d'opposition l'a rendu défiant dans ses propres ressources et dans sa propre force, et l'a poussé à accepter trop facilement le concours d'adversaires qui ne cherchaient qu'à trouver un marche-pied après avoir usé tous les escaliers conservateurs. Le scandaleux ascendant pris par M. Tarte, Joseph-Israël, sur les chefs de notre parti est un

exemple frappant de cette faiblesse constitutive du parti et du profit immense que sait en tirer un politicien et un sauteur.

Que M. Tarte soit un vulgaire acrobate politique, un traître et un vagabond de tous les partis, personne ne le niera et lui-même rit d'en être accusé, car il a la fierté de tous les méfaits qu'il a commis dans sa longue carrière où son nom est mêlé à tous les forfaits et à toutes les hontes, de tous les temps et de tous les régimes.

Que le nom de Tarte soit synonyme de cynisme politique, de maquignonnage effréné, de boodlage sans nom, c'est ce que tout le monde admet.

Comment se fait-il donc que cet homme puisse contrôler un parti dont le chef est sans conteste l'homme politique le plus irréprochable du Canada, l'honorable Wilfrid Laurier, dont jamais la calomnie la plus audacieuse n'a même osé effleurer le nom ? C'est ce que nous ne comprenons pas, ce qui nous navre et ce que nous voulons faire cesser en mettant devant le public sous son vrai jour le Roi des carottiers, dont on a eu la faiblesse de faire un ministre de la Couronne.

Pour exposer comme il convient le caractère de cet homme, il n'est pas nécessaire de remonter à ses débuts politiques entachés de duplicité, d'extorsion, de chantage et de pillage. Ses instincts le poussaient vers le parti conservateur, et ses hautes aptitudes dans tous les genres lui avaient donné dans ce milieu une importance qu'il sut mettre à profit pour vivre d'abord, pour préparer ensuite sa trahison. Quand il eut soutiré aux conservateurs tout l'argent qu'il était possible d'extirper à ses chefs peu scrupuleux, lorsque son avidité insatiable eut fatigué jusqu'aux plus généreux, lorsqu'il vit la source de ses revenus se tarir, il prépara de longue main sa volte-face en mettant de côté les papiers de l'affaire McGreevy, papiers qui devaient lui faciliter l'entrée dans le parti libéral.

Entre temps, il exerçait déjà ses facultés d'exploiteur du coffre public en prenant part aux opérations de Pacaud sur la caisse de la Province ; c'est l'époque des \$100,000 de Baie des Chaleurs, des \$5000 de Whelen, des \$3000 de Demers.

La débâcle de Mercier obligea M. Tarte à tenter le grand coup qu'il ruminait, le coup de McGrevy, dont il se fait un piédestal et dont on lui fait un titre de gloire, quand on n'y regarde pas de trop près, mais dont les détails auraient dû rendre l'auteur suspect à ceux qu'il subjugue aujourd'hui.

M. Tarte a-t-il été trouver Laurier, en homme, pour lui exposer sa découverte, lui livrer ses documents, pour permettre une accusation complète ?

Pas du tout, il n'a livré ses lettres que pièce à pièce ; cela a pris deux ans pour tout avoir et, tout le temps, l'honnête Tarte gardait en arrière un document intéressant pouvant tout arrêter, dans l'espoir qu'on lui ferait un signe et que les bleus le rappelleraient. Quand il a vu qu'il se heurtait à un refus obstiné, alors seulement, il s'est jeté dans les bras des libéraux dont quelques-uns sont assez naïfs pour le traiter de sauveur.

En effet, n'était-il donc pas le complice des accusés, n'a-t-il pas pendant des années reçu d'eux des fonds dont il connaissait la provenance et qu'il manipulait alors sans trouver qu'ils sentissent mauvais ?

Et pendant cette campagne que nous payons aujourd'hui si cher, qui donc faisait vivre M. Tarte, qui prétend que le parti libéral n'existerait pas aujourd'hui sans lui ? Qui, sinon ces mêmes vieux libéraux qu'il éclabousse de son importance et qu'il met hors de son bureau comme de vulgaires laquais ?

Ce fut d'abord le *Canadien*, une carotte immense tirée aux rouges de Montréal pour implanter dans notre sol ce produit légumineux d'origine québécoise, le *Canadien*, qui coûta des milliers de piastres à nos chefs de Montréal. Lorsque le journal fut tombé en faillite, M. Tarte employa

mille dollars souscrits par le président de la compagnie du *Canadien* en vue de l'élection de l'Islet, afin de racheter pour ses fils le titre du *Cultivateur*, le seul bien de la faillite qui eût une valeur quelconque : ce qui a permis à sa famille de vivre aux dépens de ses victimes d'aujourd'hui.

Après ce coup de dent, il fallut encore nourrir M. Tarte, et on organisa une souscription à l'hôtel Riendeau dans l'intention de créer un fonds en vue des élections futures. En un an la famille Tarte eut tout avalé.

Mais on devait encore le faire vivre, paraît-il ; alors on organisa non pas une souscription mais une taxation sur les employés libéraux de l'Hôtel-de-Ville qui sustentèrent monsieur le ministre pendant quelques mois.

Les élections arrivaient, il lui fallait un comté, on le lui fournit, et il se fit battre.

Il lui fallait un ministère, on le lui donna et on lui donna un comté par dessus le marché.

Voilà l'homme qui affirme que les libéraux lui doivent tout et qui veut les traiter en esclaves, qui les insulte, les injurie, les envoie au diable et prétend tout faire à sa tête.

Il rudoie ses bienfaiteurs d'hier, ceux qui l'ont aidé de toutes façons dans ses récentes élections. Aujourd'hui nous montrons seulement le dessus du panier. Demain, nous en laisserons voir le fond. Ce sera édifiant.

Le parti verra enfin à quel monstre d'ingratitude il a affaire.

Allons, nous devons mettre un terme à cela. Nous ne laisserons pas M. Tarte tripoter les places ni les contrats, nous ne laisserons pas le parti s'exposer aux scandales qui l'ont ruiné à Québec et qui préludent déjà avec plus de juiverie et moins de bonne franquette. Pacaud était poli au moins, s'il était boodler ; Tarte est boodler et de plus il est grossier.

Monsieur Tarte en somme est un vulgaire polisson dont

une foule de vieux rouges ont reçu des injures qu'ils ont décidé de ne plus subir à l'avenir.

Les nominations absolument renversantes de conservateurs récemment convertis que vient de faire le gouvernement, tandis que tant de bons libéraux attendent la récompense de leurs légitimes services et l'attendront longtemps puisque M. Tarte semble inscrire sur la porte du ministère des Travaux Publics : *No liberal need apply* vont, nous l'espérons, ouvrir les yeux des chefs et leur montrer la nécessité de mettre un terme au scandale.

Il y a crise dans le parti et M. Tarte en est l'auteur, le vrai coupable. Il veut tout, tout, absolument tout.

Le pouvoir, c'est lui. Au diable ! les autres.

Il est intraitable.

Le parti libéral à Montréal est aujourd'hui complètement désorganisé par l'œuvre de cet homme néfaste et les colères s'amoncèleront non pas seulement contre Tarte mais contre ceux qui le protégeront et le couvriront.

Il importe qu'un remède soit apporté et immédiatement.

Le remède et le seul à appliquer consiste à mettre dehors M. Tarte et pour cela il n'y a pas grand chose à faire.

M. Tarte est en faillite et n'a jamais été relevé de sa faillite. Un banqueroutier peut-il gérer les affaires de Sa Majesté ?

Et s'il fallait une autre raison, voici une lettre que l'on nous communique et qui montre bien que l'ère du boodlage a commencé dans le ministère des travaux publics. Nous en publions le texte en supprimant le nom du signataire et celui du destinataire, mais nous avons la lettre en poche et nous les ferons connaître s'il le faut :

2 Sept. 1896.

Cher Monsieur,

J'ai reçu du département des Travaux Publics à Ottawa, une lettre m'informant que vous avez soumissionné pour la fourniture de..... aux édifices publics de.....

Mais comme votre soumission est la même que celle

d'une autre maison, ils m'écrivent pour me demander à qui l'on doit donner le contrat.

Je vous écris aujourd'hui pour savoir ce que vous avez l'intention de faire pour moi en cette matière.

J'attendrai votre réponse.

Business is business as you know.

Respectueusement à vous,

N'avions-nous pas le droit de dire qu'il n'était que temps de jeter dehors le Roi des carottiers ?

LA DIRECTION.

Si nous comparons toutes ces appréciations qui ont été faites dans les journaux des deux vieilles provinces et publiés par les deux partis, on reste étonné de leur ressemblance, bien qu'elles aient été écrites à différentes époques depuis quatorze ans.

Comment M. Laurier a-t-il pu s'attacher un tel personnage ? c'est à n'y rien comprendre.

Le parti rouge a donc perdu tout sentiment des moindres convenances en matière politique, pour accepter de marcher derrière cet homme qu'ils ont eux mêmes si cruellement flagellé. Quand M. Laurier tombera—ce qui ne sera pas bien long—vous verrez que Tarte lui criera *racca* et ce sera de sa faute.

Il y a des gens comme ça — il y en a peu, c'est vrai — qui portent malheur et ruinent tout ce qu'ils touchent, et ne laissent derrière eux que la preuve décourageante et souvent honteuse de leur passage.

Il fallait que les rouges aient élu de bien petits hommes pour que M. Laurier aille chercher Tarte vaincu à Beauharnois, pour en faire un de ses collègues et assurer son élection dans le *bourg-pourri* du libéralisme — St-Jean-Iberville.

Enfin c'est leur affaire à ces bons libéraux.

Tarte riait d'eux quand ils eurent embrassé Cauchon ; ils embrassent Tarte maintenant et ils font encore rire d'eux.

C'est toujours autant de pris pour la galerie.

TARTE-COURTISAN

Nous disions en commençant le chapitre précédent que devant les puissants Tarte était plat, flagorneur. Nous allons le voir dans ce rôle.

En 1883, Tarte *boudait* — *boudait* ! .. que c'en était trop triste, et comme lui disant Oscar Dunn, dans la fameuse râlée de bois vert que la *Justice* a publiée il *cuvait du venin pour imbiber l'éponge que l'on devait offrir à M. Chapleau*.

A temps perdu, il léchait les bottes de Sir Hector Langevin qu'il devait frapper comme un traître douze ans après.

Ah ! dans ce temps-là, Tarte était le gardien des intérêts conservateurs et catholiques, et le seul grand-prêtre digne de pontifier à l'autel du conservatisme avec lui comme sacristain-servant, c'était sir Hector — Chapleau était trop rouge ! fallait s'en défier. Aussi avec quelle sollicitude il avertit sir Hector... Quels coups d'encensoir il lui décerne !... Avec quel soin jaloux il veille sur le bon troupeau !... Quelle dévotion au clergé !... et son admirable soumission à l'autorité !...

Tiens, tiens, ami lecteur nous allons voir tout ça. Tenez vous bien le nez.

LETTRES

A L'HON. H. L. LANGEVIN

Membre du Cabinet de la Puissance du Canada.

CES LETTRES ONT ÉTÉ PUBLIÉES DANS LE "CANADIEN"
DU 4, 5, 6 ET 7 D'AOUT 1880.

PREMIÈRE LETTRE

Monsieur le Ministre :

Je vous ai en bonne estime. Encore que vous ayez vos défauts, je vous sais bonnôte homme. Vous ne spéculiez pas avec votre charge et vous faites pour le mieux votre

devoir. Dans l'exécutif, vous réclamez et obtenez justice pour la Province, sans être injuste pour les autres.

Vos sentiments et vos actes ont toujours été honorables depuis que je vous connais. Vous avez subi, comme un homme et un chrétien, patiemment, courageusement, les atroces calomnies *d'adversaires sans dignité*.

Bref, j'ai trouvé en vous de nombreuses qualités ; je crois à votre droiture d'intentions. L'expérience que vous avez acquise est longue et précieuse.

Vous avez goûté les joies du succès et connu l'amertume de l'adversité. Que d'hommes et de choses, que *de courtisans et de sots, que de perfides et de traîtres* n'avez-vous pas vus dans vos vingt-cinq années de vie publique ! (*Oh ! pour ça, c'est vrai, puisqu'il a rencontré Tarte !*)

Moi qui n'ai pas fait " le demi tour de votre jardin," moi qui suis tombé dans la moulange politique depuis à peine huit ans, il me serait guère possible de compter tous les lâches et les vilains, et les hypocrites et les hommes sans foi que j'ai coudoyés.

(*Nous le disions dans le chapitre précédent, il n'a eu que de ces gens là, pour amis, du moins il s'en vante.*)

Vous en savez là-dessus bien plus long que moi. Du faite de la Puissance où votre travail vous avait élevé, vous êtes tombé par les efforts d'une conspiration habile, mais infâme. La veille, entouré de flatteurs qui vous juraient inviolable fidélité, au lendemain de votre chute vous avez vu l'isolement se faire autour de vous. Que de gens qui vous assiégeaient de leurs hommages quand vous étiez fort, n'avez-vous pas, de votre fenêtre, aperçu faisant queue à la porte de vos rivaux favorisés de la victoire ! Maintes fois vous m'en avez montré du doigt, de ces adorateurs de tous les soleils levants. qui vous devaient leur avancement et leur bien-être, et qui n'eussent pas voulu entrer, à la lumière du jour, sous votre toit, dans la crainte d'être compromis !

Vous êtes aujourd'hui en mesure de distribuer des

faveurs : vous avez le pouvoir. Lorsque vos vrais amis désirent vous serrer la main, c'est à peine s'ils peuvent se frayer un chemin à travers la cohue qui encombre et envahit vos appartements. Qui pour vous combler d'éloges intéressés : un second pour solliciter la récompense d'un dévouement qui, il y a quelques mois, était au service d'une autre cause ; qui pour vous offrir ses services précieux pour lesquels il espère le gros prix, etc.

Que demain il vous arrive malheur—ce qu'à Dieu ne plaise—vous verriez comme déjà vous l'avez vu, ce flot de solliciteurs et de courtisans prendre son cours vers un autre rivage.

Un politique de votre expérience connaît ces choses, sans doute : mais il est bon de n'en pas laisser le souvenir s'émousser, et je prends la liberté de m'adresser à vous, en ce moment et dans cette forme, pour l'acquit de ma conscience de conservateur plus convaincu que jamais.

Le moment me semble critique, et j'espère que vous ne trouverez pas matière à blâme dans la forme que j'adopte. Je ne suis qu'un journaliste, c'est vrai ; mais un journaliste qui a toujours eu la satisfaction d'exprimer sa pensée sans détours, au meilleur de sa connaissance, avec courage et souvent au risque de sa popularité et de sa tranquillité.

J'ai, sur le rôle de la presse, des idées arrêtées. Je prétends d'abord qu'un journaliste qui vise à la popularité n'est pas digne de son métier ; car il suit les courants d'opinion au lieu de les diriger. Je maintiens, en second lieu, qu'un écrivain convaincu ne s'appartient pas, mais se doit sans réserve à la cause qu'il aime et pour laquelle il combat.

Si donc je vous écris ainsi, c'est que j'ai la certitude de remplir un devoir d'être utile à la cause qui est mienne et à laquelle vous devez être attaché à divers titres.

Vous êtes le chef, aujourd'hui unanimement reconnu, du parti conservateur canadien-français dans la Puissance

du Canada. La responsabilité inhérente à votre position est considérable, au point de vue de l'avenir de notre race, de sa liberté, de son influence. Ceux qui connaissent le jeu intime des institutions parlementaire, dans ce pays, savent quel rude fardeau pèse sur vos épaules. A la table du Conseil Privé, sept provinces siègent, avec chacune leurs croyances, leurs intérêts, leurs exigences et même leurs préjugés. Vous représentez une belle province—la seconde en importance dans la Confédération—mais sous le rapport de la croyance religieuse et des institutions, vous avez à lutter contre une majorité dont les instincts sont naturellement différents et même opposés aux intérêts des catholiques dont vous êtes la tête dans le Cabinet.

Pour combattre avec succès, il vous est indispensable de pouvoir compter sur un parti fort, uni, ayant en vous pleine confiance, prêt à vous suivre en toute occasion.

J. I. TARTE.

Voyons ! est-ce assez hypocrite ?

S'il eut écrit dans le temps avec la détermination bien arrêtée de préparer sa propre condamnation il n'aurait certainement pas mieux réussi.

S'il a le courage de relire cette lettre, et si son front est encore susceptible d'être affecté par les souffrances de la honte, il doit malgré tout rougir encore. Pouah !

Mais du courage. Voyons la deuxième.

DEUXIÈME LETTRE

M. le Ministre,

Ce parti fort, uni, prêt à vous suivre en toute légitime occurrence, vous ne le trouverez que dans l'élément conservateur catholique. Je l'affirme sans crainte : hors de cet élément il n'existe pas d'opinion solide, fixe, sur laquelle vous puissiez vous appuyer quand il s'agit de faire triompher les intérêts vitaux dont vous avez en main la garde.

(Et toi Tarte, maître transfuge, comment veux-tu que l'histoire te pardonne jamais d'avoir renié cette profession de foi, et d'avoir lâchement abandonné ce même parti ! seul capable de protéger ces intérêts, que toi seul étais capable de sacrifier comme tu l'as fait pour le compte des libéraux.)

Continuons :

Je vous fais les observations au nom de cet élément, qui croit que l'heure est venue de parler et d'agir avec énergie. Je viens vous demander si nous devons compter sur vous, et vous promettre l'appui le plus actif, le plus cordial, le plus unanime qu'aucun homme public ait reçu jusqu'ici—dans le cas, bien entendu, où vous tomberez d'accord avec nous sur ce que nous jugeons être la première question du moment.

La liberté catholique est menacée par l'intervention des tribunaux civils dans la prédication et l'administration des sacrements. La hiérarchie religieuse est bafouée, au nom de la loi, dans des procès où l'on affiche le mépris le plus absolu des droits de l'Eglise, l'ignorance le dispute au parjure, aux tentatives les plus monstrueuses.

Le doute n'est plus permis ; l'école radicale est déterminée à anéantir l'influence du clergé qui lui est hostile, parce que le clergé est le défenseur naturel de la morale publique, de l'ordre et des principes d'autorité.

Vous savez, par expérience, de quoi sont capables les ennemis du clergé. Vous les avez vus à l'œuvre à Charlevoix !

Eh bien, M. le Ministre, nous croyons qu'il est du devoir impérieux du parti conservateur de prendre position avec fermeté en faveur des droits de la hiérarchie catholique. Il faut l'avouer : nous sommes en retard, pour ne pas dire plus. Nous eussions pu mettre fin à la persécution qui se poursuit, en enlevant à la loi des élections contestées, l'interprétation fautive et tyrannique que certains magistrats lui donnent et dont les radicaux se servent pour faire du scandale. Nous avons laissé

faire, le mal a augmenté, l'audace du libéralisme s'est accrue dans de dangereuses proportions. L'heure de la non-intervention est passée, et nous vous prions de vous mettre à notre tête pour obtenir le redressement du grief dont nous souffrons et qui s'aggrave tous les jours.

Le parti conservateur s'est, de tout temps, proclamé le défenseur de la liberté des catholiques. Qu'il ait le courage de ses opinions : et c'est à vous, qui en êtes le chef, à lui donner l'exemple de la fermeté nécessaire pour accomplir le grand acte de justice que nous réclamons, appuyés sur les traités qui nous garantissent la pleine jouissance de nos droits religieux.

Si notre parti craint la glorieuse responsabilité de protéger le culte catholique, il est indigne du pouvoir et il en descendra dans un avenir rapproché.

Pour nous, Canadiens-français, la question des droits du clergé est la première en importance. C'est au clergé que nous sommes redevables de la force que nous avons acquise, et de la conservation de notre autonomie. Abandonnés de la noblesse et des chefs de la colonie, après la cession du pays à l'Angleterre, le clergé seul nous resta pour nous guider dans notre enfance nationale, nous instruire, nous encourager, nous aider dans les jours d'épreuves qui ne nous ont pas manqué. A la tête de la colonisation, à la tête de l'instruction, à la tête des entreprises les plus propres à promouvoir notre développement, à la tête des luttes pour la conquête de nos institutions, le clergé fut le fondateur, le père de la nation canadienne-française. Groupés autour de nos clochers, nous avons progressé, grandi, nous sommes devenus assez forts pour regarder sans frayeur l'avenir, si nous ne démolissons pas les fondations qui soutiennent l'édifice que nous avons élevé au prix de tant de sacrifices et de labeurs.

Pour quiconque connaît notre peuple, il est incontesteable que le clergé est la base de son existence, et cette base est aussi nécessaire aujourd'hui qu'il y a un siècle. Entourés de races étrangères et puissantes, nous avons

besoin d'unité, de direction, de cette entente invincible que seule peut donner la communauté des croyances. Et cette entente, sous la direction du clergé, doit nous servir partout, spécialement dans les affaires publiques. Séparez le peuple du clergé : que le clergé cesse d'éclairer l'opinion, de lui tracer la voie : en moins de dix ans nous ne compterons pour rien sur ce Continent, nous serons la proie des nationalités plus riches et plus nombreuses que la nôtre.

Ah ! je ne comprends pas l'avenglement d'un certain nombre de nos compatriotes, qui refusent d'ouvrir les yeux sur l'avenir qu'ils préparent à leur race, en voulant empêcher le clergé d'instruire notre population de ses devoirs politiques !

Mais si le clergé n'instruit pas le peuple, qui donc l'instruira ? Qui pourrait l'instruire d'une manière aussi saine, aussi morale, aussi désintéressée ?

Permettre au clergé de s'isoler de notre vie nationale serait une irréparable erreur. Travailler à l'exclure est une ingratitude et un crime.

J. I. TARTE.

Eh ! bien oui, c'est un crime que de vouloir ostraciser le clergé. C'est un crime que de vouloir l'empêcher d'instruire nos enfants ! C'est un crime contre la nation, contre notre race que d'éloigner nos protecteurs naturels.

Ce crime, malheureux, vous venez de le commettre, et la presse rouge, votre panagyriste Beaugrand vous y aide avec une audace qui n'a d'égal que votre abaissement aux yeux de vos frères.

Tandis que la *Patrie* crache l'injure à tout notre clergé, vous vendez à Greenway l'avenir des enfants catholiques français du Manitoba. Tandis que le clergé réclame avec énergie nos droits et les siens, vous et les vôtres faites la cour au protestantisme sectaire, au *clear-gritisme*, à la *maçonnerie* en livrant en leurs mains l'éducation de nos enfants, partant, leur avenir national.

Cette lettre écrite il y a seize ans pourrait être copiée par chaque catholique qui la lira, et adressée à Tarte.

Il ne savait pas, le malheureux, quand il écrivait ces lignes, qu'un jour viendrait où l'ambition dévorante qui brûle son cœur, le ferait choisir pour la triste besogne que ses maîtres lui ont fait faire à Manitoba.

La trahison entraîne derrière elle une suite de conséquences bien honteuses.

La troisième maintenant :

TROISIÈME LETTRE

M. le Ministre :

Les conservateurs catholiques tiennent avant tout à leurs principes. Ils reconnaissent la souveraineté sociale du Christ, et savent que Dieu est le Roi du monde et des cieux. Ils veulent que le Monarque Divin ait la place qui lui appartient, c'est-à-dire la première. Or, vos tribunaux et vos magistrats comblent ses ambassadeurs et ses représentants d'outrages et d'ignominies. Mettez-y ordre.

Je n'ignore pas que plus d'un, qui marche à votre suite, n'a pas ces idées sur ce qui doit être la base d'une saine politique. Notre époque en est une de tolérance pour tout ce qui n'est pas la vérité et l'ordre. Et la politique, telle qu'elle est pratiquée, est une si drôle de chose, j'allais dire un si vilain métier. Beaucoup cherchent le pouvoir à cause des satisfactions qu'il procure. Pour y parvenir, ils font profession de principes dont ils perdent le souvenir aussitôt qu'ils ont atteint le but de leur ambition.

Vous n'êtes pas de ce nombre, je me fais une joie de le proclamer. Ce n'est pas la première fois que je l'écris et les catholiques le pensent comme moi : il y a, au sein de notre parti, une nuance malheureuse, un mauvais parti qui tend de plus en plus à nous éloigner des principes conservateurs ; *l'illusion libérale, qui a séduit tant de belles intelligences, exerce sa trompeuse influence sur quelques-uns des nôtres.*

Vous avez un noble rôle à jouer, M. le Ministre, si vous le voulez. Affirmez les vrais principes conservateurs, mettez un terme à ces concessions, à ces faiblesses qui démoralisent l'esprit public et conduiront sûrement à la ruine de notre parti, si elles se continuent.

Quelles rumeurs entendons-nous circuler depuis quelques semaines ? On parle dans les gazettes, dans les cercles politiques, partout, d'une combinaison qui livrerait la Province à un gouvernement plus libéral encore que celui dont nous sommes dotés. Je ne puis garantir ce qu'il y a de vérité dans ces bruits, mais ils ont une persistance qui leur donne du crédit aux yeux de ceux qui suivent de près le mouvement politique. Ce cabinet serait composé de l'élément le moins conservateur de notre parti et d'une fraction très avancée du parti libéral.

Je conçois que les libéraux n'aient aucune objection à un arrangement de cette nature. Ce serait un hommage rendu à leur passé, à leurs principes, un certificat de réhabilitation.

Les catholiques, qui ne font rien de plus que subir et tolérer l'amalgame actuel, ne donneront jamais leur adhésion à une pareille tentative qui, au fond, serait une union destinée à isoler l'influence du clergé et à faire dominer les idées libérales.

Je vous donne l'éveil et j'ai pour cela mes raisons. Il se passe des choses qui méritent votre attention. C'est ainsi qu'à la fin de la session dernière, le Premier Ministre Provincial eut devoir combler d'éloges l'Orateur de l'Assemblée Législative, M. Turcotte, que vous connaissez. La portée d'un pareil acte à l'égard d'un pareil homme, en pareille circonstance, est considérable et implique tout un ordre d'idées.

Je vous soumetts l'appréciation faite des paroles de M. Chapleau par *La Concorde*, organe de l'Orateur Turcotte.

L'HON. TURCOTTE

“Notre député, au Parlement Local, a reçu, à la clôture de la dernière session, le témoignage le plus flatteur assurément qu'aucun homme politique puisse envier.

Avant de se séparer, les chefs du gouvernement et de l'opposition ont tenu à féliciter publiquement l'Hon. M. Turcotte sur la manière habile, digne et impartiale avec laquelle il s'est acquitté de la charge si difficile de Président de la Chambre.

Quand on songe au nombre et à l'importance des questions soulevées pendant la dernière session, et soumises à la décision de l'Orateur ; quand on se rappelle la guerre sauvage faite à l'Hon. M. Turcotte depuis au-delà de deux ans, ce témoignage des deux chefs politiques, endossé par les applaudissements unanimes et enthousiastes de la Chambre, revêt une importance toute particulière.

Il est, en effet, reconnu aujourd'hui que l'Hon. M. Turcotte s'est révélé, pendant cette dernière session surtout, un parlementaire profondément versé dans le droit constitutionnel et les règles de la Chambre.

Plusieurs de ces décisions ont été publiées dans les grands journaux anglais, avec les éloges les plus flatteurs. Il est généralement admis, enfin, que notre Assemblée Législative n'a jamais été présidée avec plus d'habileté, de tact et d'impartialité.

Cette impartialité ne doit surprendre personne, car elle résulte de l'indépendance, bien connue de notre député local. On a pu se récrier contre cette indépendance, lorsqu'elle se trouvait à froisser certains intérêts privés, l'ambition de quelques hommes politiques, mais aujourd'hui que tous les adversaires de M. Turcotte ont obtenu ce qu'ils désiraient, on trouve bon cette indépendance qui porte à rendre justice à tous indistinctement de partis.

Nous félicitons à notre tour, l'Honorable M. Turcotte,

sur le témoignage si flatteur dont il a été l'objet. C'est la plus belle et la plus digne vengeance qu'il pouvait tirer de ceux qui l'ont si brutalement injurié depuis deux ans. Ce doit être aussi la plus belle satisfaction, pour un mandataire, que de voir ses services appréciés aussi bien par ses adversaires que par ses amis.

Nous devons également féliciter l'Hon. M. Chapleau sur la grandeur d'âme avec laquelle il a su oublier toute animosité politique pour reconnaître publiquement, le mérite de l'Hon. M. Turcotte. Un pareil acte de justice et de libéralité, ne peut que lui valoir des admirateurs."

Pour l'honneur de la Droite, je dois dire qu'il est tout-à-fait faux qu'elle ait applaudi aux paroles du chef du Cabinet ; au contraire, j'ai entendu plus d'une protestation, et certes, il y avait de quoi protester.

En premier lieu la conduite de M. Turcotte ne mérite aucun éloge. Servile pour le Gouvernement Joly, il est également servile pour le Gouvernement Chapleau. Valet du diable pour les deux ; tel est son rôle. En second lieu, quel à-propos y avait-il pour M. Chapleau d'offrir des félicitations à cet homme qu'hier il appelait Judas Iscariote ? Traître à son passé, à son parti, à ses amis, à ses mandataires, à ses solennels engagements, M. Turcotte restera cloué au pilori, en dépit de la bonne volonté du Premier Ministre.

Vous regrettez avec moi, je n'en doute pas, M. le Ministre, que M. Chapleau ait compromis sa réputation et son parti en donnant l'accolade à ce transfuge, et en glorifiant ainsi la désertion la plus infamante dont nos annales politiques fassent mention. Ses idées de "paix, de conciliation, etc.," l'ont jeté dans cette ornière, avec sa branche d'olivier de St-Lin. Au moins à St-Lin il la présentait à un gentilhomme.

De M. Laurier à M. Turcotte la chute est profonde.

Mais quand on est parti sur cette pente on descend très vite sans s'en apercevoir.

Hors des principes, des vrais principes conservateurs-catholiques, pas de salut politique.

J. I. TARTE.

Bon ! bien dit ! L'exécution est complète. Il n'y a qu'à mettre le nom de "Tarte" à la place de celui de "Turcotte" et tout est parfait.

Il fait même remarquer que M. Chapleau appelait Turcotte *Judas Iscariote*. Ce serait bien plus complet. Les initiales de notre transfuge sont toutes prêtes pour cela. *J. I. T. Judas Iscariote Tarte.*

Voyez-vous comme il y a de la prédestination dans un nom. *What's in a name !*

L'erreur libérale qui séduit tant de belles intelligences (ce sont ses mots) a eu bientôt fait de la sienne.

Quand on est sur cette pente on descend très vite, dit-il.

Il est bien entendu qu'ici nous ne disputons pas — il s'y connaît — il est au fond, et ça n'a pas pris grand temps. Il ne remontera jamais à la surface car le boulet qu'il porte est trop lourd et la chaîne qui est maintenant rivée à sa cheville est trop solide pour qu'il puisse jamais la briser.

Sa trahison politique et sa honteuse capitulation qui a sacrifié ses frères en font un galérien politique condamné à perpétuité.

Il s'écrie : "Hors des vrais principes conservateurs-catholiques, pas de salut politique."

Correct ! le cri vient du cœur, ou au moins de l'endroit les HOMMES l'ont généralement placé. Non ! M. Tarte, pas de salut politique hors du chemin de la vérité et de l'honneur. Aussi vous n'en êtes que plus coupable, puisque c'est de propos délibéré—les yeux grands ouverts—que vous vous êtes jeté hors des VRAIS PRINCIPES CATHOLIQUES-CONSERVATEURS.

Pas de salut politique !... Judas s'était pendu, lui...

Nous allons l'entendre dans la quatrième. C'est encore

joliment du propre si on le compare avec les données de sa conduite actuelle.

Voici :

QUATRIÈME LETTRE

M. le Ministre :

Je n'exagère pas en vous affirmant que la désagrégation se fait dans le parti conservateur. Notre inaction en présence des procédés odieux dont le Clergé est victime, le compromis dont le Cabinet de Québec a donné l'exemple, les déclarations ambiguës de conciliation qui ont été trop de fois répétées, causent un mécontentement et un malaise qui s'accroîtront d'une manière inévitable si l'esprit public n'est pas rassuré par une action énergique de notre part. Un parti se désaffectionne et se brise très vite. Notre défaite écrasante aux élections générales de 1874, et la dégringolade de M. McKenzie en sont des preuves qu'il importe de ne pas perdre de vue.

La Province de Québec est la seule vraiment conservatrice, et sur laquelle il est possible de compter d'une manière relativement certaine.

La prochaine élection sera vivement disputée dans toute la Puissance. C'est nous qui, selon les probabilités, déciderons du sort de la bataille.

Fortifions notre parti autant que possible, et nous tiendrons la balance du pouvoir et nous acquerrons une prépondérance précieuse.

Pour atteindre ce résultat, il faut faire disparaître sans délai les causes qui tendraient à créer de la division ou de l'indifférence dans nos rangs.

Donnons au Clergé l'assistance à laquelle il a droit de s'attendre de notre part.

C'est notre plus urgente obligation.

Tenons-nous invinciblement attachés à nos principes.

Rehaussons, par exemple, le prestige de nos chambres hautes, par la nomination d'hommes distingués et en état d'exercer de l'influence sur l'opinion.

Nous avons des reproches à nous faire sous ce rapport

et des fautes à réparer. Il est certain que la Province de Québec aurait dû être représentée, au Sénat, par un Ministre.

Il ne manque pas d'hommes capables de nous faire honneur et de défendre nos droits. Et, sans faire ici d'allusion aux changements qui auront lieu dans un temps rapproché, vous ne trouverez pas mauvais, sans doute, que je mentionne le nom de l'Hon. Sénateur Trudel, comme l'un de ceux qui ont acquis les meilleurs titres à la confiance, par le travail énergique et l'habileté qu'il déploie, dans l'intérêt de notre Province, au Sénat de la Puissance.

Ce qui est vrai, quant à l'importance du Sénat, l'est également pour le Conseil Législatif de Québec.

En ce moment, le Conseil n'a qu'un Ministre dans son sein. C'est une anomalie et une erreur.

N'oublions pas que les chambres hautes sont les vrais remparts du Conservatisme, et que toute chose de nature à en amoindrir l'éclat et l'importance tourne contre nous.

Le Sénat a été pour beaucoup dans notre succès à Ottawa : c'est lui qui a porté les premiers et les plus formidables coups au Cabinet McKenzie.

Sans le Conseil Législatif, M. Joly aurait encore la Province de Québec en son pouvoir usurpé.

J'entends, comme vous, les criailleries des radicaux. Ils crient contre ce qui les tient en échec. C'est naturel. Certes, nous leur avons trop concédé déjà. N'avons-nous pas eu grand tort, par exemple, de consentir à remettre aux tribunaux la décision des élections contestées ? Les immenses inconvénients s'en font sentir aujourd'hui. Leur but était d'atteindre l'influence religieuse et ils ont réussi.

Il s'agit de les empêcher d'aller plus loin. C'est là votre tâche et elle est noble.

Appuyé sur la sympathie du Clergé — la plus grande influence morale du Bas-Canada — vous serez en position de tenir haut le drapeau qui vous est confié, et qui porte

dans ses plis les destinées de la seule Province Catholique de la Confédération Canadienne.

Les criaileries, les préjugés, vous ne les redoutez pas, vous y êtes habitué ; je ne connais pas d'homme public qui ait subi plus que vous. Ils ne vous ont pas empêché de faire votre large place dans notre monde politique.

Vous avez eu à en souffrir : la position des catholiques dans ce pays est nécessairement grosse de luttes constantes et parfois d'injustices.

Tous nos chefs ont ce fardeau à porter, ces difficultés à vaincre, ces misères à surmonter. Avec l'aide de leurs compatriotes ils renversent les obstacles, à un moment donné.

Appuyez-vous sur votre Province. Vous savez que ce sont les Canadiens-Français qui, confiants en votre vaillance, ont exigé votre présence dans l'Exécutif.

Soyez certains qu'ils ressentent profondément l'injure qui leur a été faite, par le manque d'égards dont le Gouvernement Impérial a donné la preuve contre vous, dans la distribution des titres honorifiques.

Vous êtes le principal représentant de la Province : la Province est l'une des plus importantes de la Puissance, et il n'est ni juste ni de saine politique que nous soyons placé, en quoi que ce soit, sur un pied d'infériorité vis-à-vis nos provinces sœurs.

Ce n'est pas que notre population tienne aux titres honorifiques plus qu'il ne le faut et par vanité. Elle sait que ces distinctions ne donnent à un homme ni plus de valeur ni plus de talent. Mais nous sommes de loyaux sujets ; et quand la Mère-Patrie semble nous traiter avec un esprit d'ostracisme, nous nous demandons si notre attachement à la foi catholique romaine constitue un "crime" tel, que nous devons être privés des faveurs et de la bienveillance de Sa Majesté.

Notre sang vaut le sang le plus pur de n'importe quelle race habitant l'Empire Britannique.

Agréez, M. le Ministre, etc.

J. ISRAEL TARTE.

Ce pauvre sénateur Trudel, de si respectable mémoire, a dû se trouver bien honoré de se voir recommandé par M. Tarte, comme ministre sous Sir John A. Macdonald. Peu de temps après Tarte tombait Trudel et le vouait à tous les plus méchants diables. Quelle *Tartufferie* !

Et M. Joly, le collègue de M. Tarte, il doit lui faire une jolie frimousse, quand il se rappelle que c'est le même J. I. Tarte qui mettait flamberge au vent pour soutenir le Conseil Législatif qui refusait les subsides à son gouvernement.

Ils doivent faire une jolie paire d'amis dans le "Conseil de la Nation," comme dirait l'éloquent Choquette.

En fin de compte nous n'avons pas trop à nous plaindre, nous avons perdu Tarte mais il ne nous a pas tout pris puisqu'il nous a laissé son "Evangile" et sa bonne direction.

Ce pauvre Sir Hector a dû rire de bon cœur en lisant ces lettres. Ouimet avait dit : *A quatre pattes les Canayens*, s'il avait lu Tarte alors, qu'eût-il pu dire ?

Il était à plat ventre devant Sir Hector qu'il devait plus tard assassiner politiquement, et il préparait la lutte qu'il devait livrer à M. Chapleau. Il croyait qu'en courtisant Sir Hector, il s'en ferait un allié contre l'homme justement redouté et qu'il se préparait à attaquer.

Ramené par la peur dans les rangs du parti, il se fit plus tard l'ennemi de Sir Hector, croyant faire par là auprès de M. Chapleau une cour plus fructueuse.

On dira de lui ce qu'il disait de Turcotte : "*Servile* auprès de Sir Hector, il l'est auprès de M. Chapleau. "Valet du diable pour les deux."

Aujourd'hui il courtise Laurier et les protestants ; il courtise le pouvoir pour les jouissances qu'il procure.

III

TARTE

CONSERVATEUR CATHOLIQUE

“ Hors du principe conservateur catholique
“ pas de salut politique.”

Tout le monde se rappelle que c'est le parti libéral qui a, le premier, imaginé de contester les élections parlementaires pour causes d'influence cléricale qualifiée par eux “ *influence indue*.”

L'honorable François Langelier était l'avocat demandant l'annulation de l'élection de Sir Hector Langevin pour cause d'influence indue.

M. Tarte avait été l'agent de sir Hector dans cette élection. Il était alors un conservateur-atholique-romain-ultramontain et tout ce que vous voudrez finissant en “ *nain*.”

Il se prit d'une sainte colère contre ce pauvre François Langelier et lui tomba dessus... que c'était effrayant à voir... et dire que François n'en est pas mort... car il siège encore et à côté de M. Tarte... *L'eusses-tu cru !*

Eh ! le farouche pourfendeur des ennemis de l'Eglise vient de trouver sa place parmi les *Sarrazins* de libéraux.

L'Université Laval qui avait l'audace d'avoir des professeurs rouges ne fut pas épargné.

Les prêtres de Québec qui enseignaient à cette Université furent sabrés d'importance. Enfin Tarte voyait tout en rouge : en haut, en bas, à droite, à gauche, devant, derrière lui, partout ! partout !... Ça l'enrageait. Il y a des volatiles comme ça — des taureaux aussi dans les arènes d'Espagne.

Sa Grandeur Mgr Taschereau, fatigué des criailleries du trop zélé défenseur des bons principes, perdit patience

et fit venir auprès de lui le farouche rédacteur du *Canadien*. Il n'avait pas peur, Monseigneur. Oh ! mais pas peur du tout. Il se permit même de lui tirer l'oreille, en lui contant son fait, puis Tarte et sa gazette furent balayés dehors sans plus de cérémonies et avec injonction en plus d'avoir à fermer sa boîte à menaces et à vantardises.

Tarte, la rage au cœur, le rouge au front (dans ce temps-là, il pouvait rougir encore, il n'était pas si rouge qu'à présent) prit sa vieille plume de Tolède la plus solide, la plus tranchante, la mieux trempée de tout son arsenal et il écrivit à Rome, pour dénoncer l'archevêque, les rouges, les prêtres et l'Université Laval.

Nous trouvons dans la cause Tarte-Grenier ce curieux document.

C'est un véritable monument d'impertinences, de vantardises et l'on reste complètement étonnés de tant d'audace et d'hypocrisie.

Lisez plutôt. Ça se passe de commentaires.

Québec, Canada,

1876.

A SON EMINENCE LE CARDINAL FRANCHI,

Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Eminentissime et Reverendissime Seigneur :

Je transmets à Votre Eminence la liasse du "*Canadien*" (journal-organe du Plaignant) depuis le premier Juillet jusqu'à ce jour, avec certaines lettres échangées entre Sa Grâce l'Archevêque de Québec et moi.

Par cette correspondance vous verrez les sujets des difficultés qui existent entre Sa Grâce et moi.

Je suis propriétaire et rédacteur-en-chef du "*Canadien*", journal catholique et *ultramontain*, publié à Québec. J'ai à lutter beaucoup contre les *libéraux qui attaquent, de concert avec une certaine portion de la Presse Protestante, l'Eglise Catholique, le Clergé et ses droits.*

Le trois Juillet dernier (1876), la contestation de l'élection de Charlevoix, l'un des collèges électoraux de la Province de Québec commençait devant le tribunal à cette fin préposé.

M. Langelier, avocat et professeur de droit à l'Université Laval, occupait pour les pétitionnaires qui demandaient l'invalidation de l'élection pour cause de prétendue influence indue exercée par le Clergé du comté de Charlevoix.

J'avais pris une part active à l'élection en faveur de l'Hon. Hector Louis Langevin qui fut élu à une majorité de plus de deux cents voix.

J'étais son agent d'élection, et j'avais été en position de voir le rôle que le Clergé de Charlevoix a joué pendant la lutte.

Lorsque la contestation commença devant la Cour, je me rendis au chef-lieu du comté où la cause s'instruisait.

M. Langelier (l'Honorable François) fit comparaître contre les curés, et pour rendre compte de leurs sermons, des gens illettrés et qui n'étaient nullement en position de rendre compte des instructions ou explications données par les Messieurs du Clergé de Charlevoix. Il fit plus encore, et cita comme principal témoin un électeur du nom de Elzéar Danais qui fut obligé d'avouer qu'il *avait apostasié et qu'il appelait quelquefois son chien Pie IX.*

J'assistais à ces scandales qui causaient une douloureuse émotion dans le peuple. J'écrivis donc pour dénoncer la conduite des pétitionnaires et de M. Langelier, leur avocat. Je reprochai à ce dernier, professeur dans une université Catholique, de se faire le *Persécuteur du Clergé*, et le contempteur des droits de l'Eglise.

Je puis assurer Votre Eminence que j'étais, dans ces écrits, l'écho de l'immense majorité des catholiques, et du Clergé en général. Je dois excepter quelques prêtres de la ville de Québec, connus et considérés par leurs confrères comme des libéraux catholiques.

L'effet de mes écrits fut excellent ; les amis des *bons*

principes et des doctrines ultramontaines me félicitèrent chaleureusement.

Les libéraux tentèrent de m'imposer silence. M. Langelier, voulant continuer dans l'ombre et le silence son œuvre de persécution contre le Clergé — que son parti combat avec acharnement — demanda à la Cour de me défendre de faire aucun commentaire sur la cause.

Votre Eminence daignera remarquer que le Tribunal siégeait dans une campagne éloignée et que si l'on eût pu imposer silence à la presse catholique, la partie eût été belle pour le libéralisme.

Je ne m'inquiétai nullement des menaces d'amende et de prison, et je continuai à protester contre la violation des droits du Clergé.

Mais quel ne fut pas mon étonnement quand je reçus de Sa Grâce l'Archevêque de Québec une note m'invitant à me rendre à son palais épiscopal pour rendre compte de certains écrits.

Le Vénérable Archevêque me reprocha surtout d'avoir écrit les phrases suivantes extraites de l'édition quotidienne du *Canadien* du six juillet :

“Je suis père de famille : de mes lecteurs, beaucoup ont ce bonheur ; voudrions-nous confier l'éducation de nos enfants à des professeurs qui font ouvertement la lutte contre les principes immuables de la vérité catholique ? Pour moi, jamais je ne consentirai à exposer mes enfants au danger d'un contact constant avec des hommes que je sais professer des idées fausses sur l'Eglise et la société.

“Je crois au *Syllabus* et aux immunités ecclésiastiques, aux droits de l'Eglise et à sa suprématie sur l'Etat. Pendant que j'enseigne ces choses à mon enfant, vais-je le confier à un professeur connu pour combattre ces principes qui sont la sauvegarde des sociétés comme des individus. Je me croirais coupable de le faire.

Je répondis au Vénérable Archevêque que dans ces lignes je n'avais ni pu ni voulu attaquer l'Université

Laval, mais simplement l'un de ses professeurs dont la conduite publique était une cause de scandale, d'autant plus grande que les organes du libéralisme disaient ouvertement que M. Langelier était approuvé par l'Université.

Je donnai nettement à entendre à Sa Grâce que si Elle me condamnait, je demanderais protection à la Cour de Rome.

L'entrevue que j'eus avec Sa Grâce eut lieu le 27 juillet, et le lendemain je publiai dans *Canadien* un article pour déclarer de nouveau qu'en dénonçant M. Langelier, je n'entendais pas attaquer l'Université Laval.

Votre Eminence daignera observer que l'*Événement*, l'organe avoué du libéralisme, necessait, pendant tout ce temps, de défendre M. Langelier en soutenant que si le professeur était coupable, l'Université et Monseigneur l'Archevêque qui en est le visiteur, l'étaient bien plus !

J'ai reproduit, pour les réfuter, plusieurs de ces écrits de l'*Événement*, et j'attire l'attention de Votre Eminence sur la signification scandaleuse de ces articles ou correspondances.

Dans le public, il est généralement rumeur que ces écrits ou un certain nombre d'eux sont de la plume des professeurs de l'Université ou des Messieurs du Séminaire de Québec.

Votre Eminence voudra bien remarquer que je ne constate que la rumeur, accréditée par le fait que ni l'Université, ni le Séminaire n'ont répudié la solidarité compromettante que l'*Événement* leur prêtait avec M. Langelier.

Qu'il me soit permis d'exprimer à Votre Eminence le regret que tous les catholiques ont éprouvé et éprouvent encore de voir Monseigneur l'Archevêque de Québec accepter aussi cette solidarité de la persécution que M. Langelier—au nom du parti libéral-catholique—poursuit contre le Clergé.

Ce n'est malheureusement pas la première occasion

que Sa Grandeur fournit au libéralisme et à l'erreur, de s'appuyer sur l'autorité de son nom et de sa position. On a vu la presse protestante fanatique, le *Witness* (cette feuille est l'organe des sociétés bibliques et d'un apostat, Chiniquy), et le *Star*, décerner à Sa Grandeur des certificats de libéralisme et de largeur d'idées. Dans la liasse du *Canadien*, Votre Eminence verra que j'ai reproduit quelques extraits de ces journaux pour protester contre leur interprétation des actes et des paroles de Sa Grâce.

Je n'ai pas le moindre doute que Monseigneur Tascheureau est trompé et circonvenu par son entourage, qui se compose de libéraux catholiques, de prêtres connus par leurs rapports constants avec les chefs du libéralisme et avec les organes de cette erreur. Quelles que soient les causes de la conduite de Sa Grâce, les effets sont désastreux pour les fidèles. Son nom équivalant au drapeau du libéralisme et la plupart de ses actes servent à l'erreur. Les libéraux invoquent dans leur presse et devant les assemblées publiques son autorité comme étant leur approbation.

Je prie Votre Eminence de se souvenir que, le 22 Septembre 1875, les évêques de la Province de Québec, publièrent un mandement ou lettre pastorale collective dans laquelle ils dénoncèrent courageusement le libéralisme tant de fois condamné par Notre Saint-Père le Pape.

Cette pastorale produisit un effet immense, éclaira les consciences et rétablit parmi les catholiques une harmonie que l'erreur menaçait de briser.

Le 25 mai 1876, Sa Grâce l'Archevêque écrivit une circulaire à son Clergé. Cette circulaire n'était pas destinée à la publicité. Mais elle fut livrée à la presse libérale catholique qui l'interpréta comme la révocation du mandement collectif du 22 septembre 1875. Monseigneur l'Archevêque serait en état de dire à Votre Eminence s'il n'est pas vrai que sa circulaire fut obtenue de l'imprimeur et livrée aux journaux libéraux par un prêtre de son archevêché.

Un autre prêtre libéral-catholique avait annoncé, plusieurs semaines à l'avance, la publication de cette circulaire du vingt-cinq mai que l'on a, par de fausses représentations et par des intrigues sans doute, extorquée à Monseigneur pour ensuite en faire l'usage que l'on en a fait en faveur du libéralisme.

Le scandale devint si grand que Monseigneur Taschereau fut obligé d'écrire le 8 juillet au rédacteur-en-chef du *Journal de Québec*, l'Hon. M. Cauchon, pour protester contre l'interprétation que les journaux libéraux donnaient à sa circulaire du 25 mai.

La presse libérale, "*l'Événement*," par exemple, n'a jamais publié cette lettre du 8 juillet. Le journal de Québec a dû s'exécuter parcequ'elle lui était directement adressée.

La conduite que Sa Grâce tient à mon égard est le plus fort argument et la meilleure approbation que puisse invoquer le libéralisme.

Je combats les libéraux avec toute l'énergie et toutes les ressources que j'ai à ma disposition. J'ai réussi, grâce au concours du Clergé, à donner au journal que je rédige une très forte circulation dans la Province de Québec. Le "*Canadien*" est l'un des organes du cabinet catholique qui gouverne la Province de Québec et, comme tel, a une influence considérable. Je crois pouvoir affirmer à Votre Eminence que j'ai la confiance du Clergé en général et spécialement du Clergé du diocèse de Québec, dans lequel mon journal est très répandu.

Sa Grâce, Monseigneur l'Archevêque de Québec, ne saurait nier ce fait. Elle-même m'a pendant un temps montré de la confiance à ce point que de me confier sa défense dans une circonstance très importante.

La cause apparente des difficultés qui se sont élevées entre Sa Grâce et moi, est la reproduction dans le "*Canadien*," d'écrits publiés dans le "*Franc-Parleur*" de Montréal et signés "Luigi."

"Luigi" est le nom de plume de M. l'Abbé Alexis

Pelletier, l'un des prêtres qui jouissent d'une plus grande considération dans le Bas-Canada, à cause de sa science, de son énergie à combattre l'erreur et de la force de ses écrits, ce polémiste a eu autrefois des difficultés, à propos de la réforme de l'enseignement, avec feu Monseigneur Baillargeon. Les libéraux prêtres et laïques lui ont voué une haine implacable et ne cessent de le calomnier.

Dans le cours du mois de Juillet, M. l'Abbé Pelletier alla prendre quelques jours de repos chez un curé du comté de Charlevoix avec lequel il avait des relations d'amitié. L'Abbé a passé quelques années dans ce comté.

Invité à prêcher, il fit un remarquable sermon que Votre Eminence trouvera dans le "*Canadien*."

Les organes libéraux prirent occasion de là pour redoubler de violence et d'invective à l'adresse du Révérend Monsieur. L'*Evènement* le calomnia avec d'autant plus de malice qu'il espérait avoir l'appui de Monseigneur l'Archevêque et soulever toutes les querelles et les rancunes d'autrefois contre l'Abbé. Le succès est venu couronner les efforts de l'organe du libéralisme.

M. Pelletier fut traité de la façon la plus honteuse, et représenté comme une espèce d'apostat ; il se défendit dans le *Franc-Parleur*. Ce journal est publié à Montréal et n'a pas de circulation dans le diocèse de Québec. Je crus donc que je devais en conscience et dans l'intérêt de la justice et de la vérité, publier sa défense dans le *Canadien* pour détruire les calomnies de l'*Evènement*.

A propos d'un écrit de "Luigi" reproduit du *Franc-Parleur* et publié dans le *Canadien*, du cinq septembre, Monseigneur l'Archevêque m'écrivit une lettre à laquelle je répondis comme suit :

Québec, 7 septembre 1876. »

A SA GRACE MGR E. A. TASCHERAU,

Monseigneur,

En arrivant hier soir de la Malbaie, j'ai pris communication de votre lettre du six courant.

Votre Grandeur me reproche d'avoir reproduit du *Franc-Parleur* des articles signés "Luigi" ou plutôt un écrit publié dans le *Canadien* du cinq courant et portant la signature de ce polémiste catholique. Vous assurez que dans cet article, "Luigi" essaie de ressusciter dans ce diocèse la question des classiques et à cette occasion se permet, pour la plus grande édification publique, de juger et de condamner Mgr Baillargeon.

Je déclare à Votre Grâce que je n'ai pas compris que l'intention de "Luigi" dans l'écrit en question fut de soulever de nouveau la question des classiques. Cet écrivain a été brutalement attaqué dans *l'Événement*, qui, lui, a soulevé la question des classiques et tente d'ameuter l'opinion et le mépris public contre "Luigi" en défigurant la vérité sur les luttes auxquelles "Luigi" a été mêlé à propos de cette question.

Représenté comme le dernier des misérables, comme un prêtre insubordonné et chassé du diocèse pour des actes très coupables, "Luigi" s'est défendu dans le *Franc-Parleur* et a donné sa version des faits sur lesquels *l'Événement* a fait de si injurieux commentaires contre lui. "Luigi" avait été attaqué dans une feuille de Québec dont la circulation est considérable dans ce district. J'ai cru qu'il n'était que juste, dans l'intérêt de la vérité, de donner à la défense de "Luigi" la même publicité qu'avait eue l'attaque.

Si dans cet écrit il y a des erreurs de faits ou de doctrine, je prie Votre Grandeur de me les indiquer. Ce que je m'efforce de faire triompher dans le journal que je dirige, c'est la vérité dans tout son éclat. Je me fera donc un devoir de déclarer, sur la première indication

de Votre Grandeur, qu'Elle m'a prié de rétracter et qu'Elle désavoue telle ou telle partie de l'article en question.

Je réitère l'affirmation que cette question ayant été soulevée par l'*Evénement* dans l'intention manifeste de ruiner ce prêtre dans l'estime publique, au moyen de fausses représentations, "*Luigi*" a cru qu'il devait défendre sa position.

Je déclare aussi que je me conformerai scrupuleusement au mandement du 12 août 1868, tant que Votre Grandeur le maintiendra en force dans ce diocèse et que je n'ai jamais eu la volonté de m'y soustraire.

Votre Grandeur dit que dans l'écrit reproduit par le *Canadien*, "*Luigi*" se permet de juger Mgr Baillargeon.

J'avais compris, Mgr, que "*Luigi*" avait simplement voulu se justifier en invoquant devant le public un jugement de la Cour de Rome demeuré jusqu'ici secret, et qui eût probablement continué de l'être, si la condamnation et le nom de Mgr Baillargeon n'eussent été invoqués et mis en cause par l'*Evénement* contre "*Luigi*."

J'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

de Votre Grandeur

l'humble et obéissant serviteur,

J. ISRAËL TARTE.

Québec, 23 Septembre 1876

Monsieur le Rédacteur du "*Canadien*":

Au sujet de l'article signé "*Luigi*" dans votre feuille de jeudi dernier, je suis chargé par Monseigneur l'Archevêque de vous écrire ce qui suit :

10. Si George St-Aimé n'a pas reçu copie du jugement qu'il prétend avoir été donné sur sa plainte, c'est qu'il n'a pas eu jugement.

20. Supposé que le Cardinal Barnabo ait trouvé que

Mgr Baillargeon a été trop loin et ait refusé d'approuver son mandement, il ne s'en suit point que le mandement ait été condamné et annulé.

30. Le confrère qui, en l'absence du secrétaire, a commis l'indiscrétion de jeter les yeux dans les énormes cahiers du secrétariat, a sans doute été la victime de quelque hallucination, car il a lu un monitum qui ne s'y trouvait point et des suppliques sur suppliques pour le faire supprimer, qui n'existent pas davantage.

40. Monseigneur vous prie de ne pas oublier qu'un décret apostolique du 2 Mars 1873, exhorte et conjure les évêques de cette Province de mettre un terme aux discussions de cette nature, en interdisant, s'il le faut, la lecture des journaux où elles se font jour.

50. Monseigneur l'Archevêque vous prie de ne plus le compter au nombre de vos abonnés à dater de ce jour. S'il y a quelque arréage dû sur l'abonnement, il vous sera payé à première demande.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Rédacteur,

Votre très humble serviteur,

C. A. MAROIS, Ptre,

Secrétaire.

Québec, 23 septembre 1876.

A Sa Grâce, Monseigneur E. A. Taschereau,

Archevêque de Québec.

Monseigneur :

Votre secrétaire m'a informé hier que vous désiriez cesser votre abonnement au "*Canadien*." Votre Grandeur a le droit de recevoir les journaux qu'il lui plaît, et je n'ai rien à dire contre la détermination à laquelle Elle en est arrivée.

Le motif de votre désabonnement, Monseigneur, est contenu dans les lignes suivantes de la note que vous m'avez fait l'honneur de me transmettre :

“ Au sujet de l'article signé “ Luigi ” dans votre feuille de jeudi dernier, je suis chargé par Monseigneur l'Archevêque de vous écrire ce qui suit ” :

Monseigneur, vous aviez permis à *l'Événement* d'attaquer “ Luigi ” d'une manière atroce ; j'ai ouvert mes colonnes à ce polémiste pour la défense de son honneur et de sa réputation. Votre Grandeur est descendue elle-même dans l'arène, et m'a demandé de publier, dans le *Canadien* le plus formel démenti aux prétentions de “ Luigi ”.

L'autorité du nom et de la position de Votre Grandeur donnait une force imposante à l'accusation si terrible que vous portiez contre “ Luigi ”.

En just ce comme en honneur j'étais tenu de donner asile à la justification de celui que Votre Grandeur accusait.

J'ai la conscience de n'avoir jamais manqué de respect envers Votre Grandeur et j'espère que sous ce rapport je n'aurai pas dans l'avenir plus de reproches à me faire que par le passé.

J'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Grâce,

L'obéissant serviteur,

J. ISRAEL TARTE.

Le 22 j'avais aussi reçu la lettre qui suit :

Séminaire de Québec, 22 Septembre 1876.

MESSIEURS J. I. TARTE ET L. G. DESJARDINS,
Propriétaires du *Canadien*.

Messieurs :

Le respect que nous devons à Monseigneur l'Archevêque, si gravement injurié dans le *Canadien*, nous fait un devoir de vous prévenir que nous ne voulons plus recevoir votre journal, et que vous devrez cesser de nous l'envoyer à partir de ce jour.

Nous avons pu mépriser les injures publiées dans votre feuille contre le Séminaire et l'Université, mais nous ne

pouvons laisser passer les insultes faites à l'autorité diocésaine.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre humble serviteur.

THOS E. HAMEL, P'tre,
Sup. Sém. de Québec.

Je répondis :

Québec, 22 septembre 1876.

Monsieur,

Le *Canadien* cessera de vous être expédié, à compter de ce jour, selon l'ordre exprimé dans votre lettre d'hier.

Cette détermination de votre part ne m'afflige pas du tout et n'ébranle en rien mon courage. Car elle n'est appuyée sur aucune raison, sur aucun acte que je doive regretter.

L'accusation d'avoir insulté le Séminaire et l'Université est toute gratuite, et vous seriez fort en peine de m'indiquer un seul numéro du *Canadien* dans lequel ces institutions ont été attaquées.

J'ai protesté contre la conduite de certains professeurs de l'Université qui, hors de l'enceinte universitaire, propagent des doctrines subversives. Et vous, M. le Recteur, vous savez que je n'ai pas été le seul à protester.

Jamais non plus je n'ai manqué de respect envers Monseigneur l'Archevêque; je suis resté ferme dans la vérité, voilà tout.

Je savais depuis longtemps vos antipathies contre le *Canadien*. Je ne suis nullement surpris de votre désabonnement.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. ISRAEL TARTE,
Rédacteur en chef du *Canadien*.
D

Les organes libéraux furent de suite saisis de ces faits et les annoncèrent avec triomphe.

Je résolus de demander justice et protection à Votre Eminence et le trente septembre je fis parvenir à Sa Grâce la lettre qui suit :

Québec, 30 Septembre 1876.

A Sa Grâce Monseigneur E. A. Taschereau,

Archevêque de Québec.

Monseigneur :

Le renvoi du *Canadien* par Votre Grandeur et le Séminaire de Québec le même jour, renvoi rendu public et exploité par les organes du libéralisme, constitue de fait une censure de ma conduite et de mes écrits.

Monsieur le Supérieur du Séminaire m'a informé qu'il discontinuait de recevoir le *Canadien* parce que, selon lui, ce journal s'est rendu coupable de mépris et d'injures à l'égard de l'autorité diocésaine.

Dans la lettre du Secrétaire de Votre Grâce, en date du 23 septembre, il y a menace d'interdire la lecture du *Canadien* pour les causes mentionnées dans cette lettre.

Monseigneur, je respecte trop l'autorité de l'Eglise et la Vôtre pour laisser croire à qui que ce soit que je refuse d'obéir, ou que je suis en révolte contre Votre Grâce.

D'un autre côté, je crois fermement n'avoir pas manqué aux devoirs d'un journaliste catholique. Si Votre Grâce eût daigné m'indiquer une erreur par moi commise, je me serais de suite rétracté.

Je défends les droits de l'Eglise et les doctrines romaines avec conviction. et je ne puis rester dans cette position de paraître en hostilité avec Votre Grâce. Si j'ai eu des torts je les reconnaitrai de bon cœur et les réparerai avec soumission.

J'euusse accepté avec respect le tribunal de Votre Grâce pour juger mes articles et mes écrits reproduits dans le *Canadien* depuis le premier juillet (1876) ainsi que les questions politico-religieuses qui y ont été traitées.

Votre Grâce, dans l'une de ses lettres, m'assure qu'il est strictement défendu de rien écrire sur la question des classiques dans ce diocèse. Je demanderai à la Cour de Rome s'il est mal de travailler à réformer l'enseignement dans le sens chrétien.

Mon intention est aussi de demander à la Cour de Rome si, en érigeant canoniquement l'Université Laval, le Saint-Siège a voulu glorifier et approuver le libéralisme, comme le prétendent, sous les yeux et à la connaissance de Votre Grâce, les organes reconnus et avoués de cette erreur.

Je donne donc avis à Votre Grâce que j'ai pris des mesures pour transmettre incessamment à la Cour de Rome les diverses correspondances échangées entre Elle et moi, la liasse du *Canadien* depuis le premier juillet dernier, ainsi que tous les documents relatifs aux questions politico-religieuses traitées dans mes colonnes depuis cette date, pour obtenir sur le tout l'opinion et le jugement du plus haut Tribunal auquel puissent s'adresser les catholiques.

J'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Grâce,

Le très humble et obéissant serviteur,

J. ISRAËL TARTE,

Rédacteur-en-chef du Canadien.

Je reçus cette note :

Québec, 2 octobre 1876.

M. J. Israël Tarte,

Bédacteur du *Canadien*, Québec.

Monsieur :

Je suis chargé par Mgr l'Archevêque d'accuser réception de votre lettre du 30 septembre. Les remarques

qui pourraient être faites sur cette lettre seront produites devant le tribunal auquel vous en appelez.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

C. A. COLLET, Ptre,

Secrétaire.

Le quatre, j'écrivis de nouveau à Sa Grâce :

Québec, 4 octobre 1876.

A Sa Grâce, Mgr. E. A. Taschereau,

Archevêque de Québec.

Monseigneur,

Le trente septembre dernier, je donnai à Votre Grâce avis de ma détermination de soumettre mes écrits depuis le premier juillet. Je prie Votre Grandeur de vouloir bien informer de ce fait les membres du Clergé Libéraux Catholiques qui se permettent de dénoncer, en chaire, le *Canadien*. Je fais allusion au Révd. M. Saxe, curé de St-Romuald, qui non content d'avoir interprété la Bulle Papale comme l'approbation du libéralisme, l'un de ces derniers dimanches, a conseillé à ses paroissiens, dimanche dernier, de cesser leur abonnement au *Canadien*. Remarquez, Monseigneur, que M. le curé Saxe a cité le désabonnement de Votre Grâce, comme un exemple que les fidèles doivent imiter ! Remarquez aussi que, pour nous dénoncer, le Révd. Monsieur a profité de la lecture de la circulaire de Votre Grâce relative au *Réveil* et qu'il a fait de son mieux pour mettre le *Canadien* et le *Courrier du Canada* sur le même pied que cette feuille libérale et impie.

La parole et les dénonciations de M. Saxe seraient sans valeur si elles n'étaient appuyées du nom de Votre Grâce. Le Révd. Monsieur est trop connu pour un libéral catholique et un ennemi acharné des doctrines ultramontaines

pour qu'il ait aucune autorité parmi les catholiques. Malheureusement, c'est au nom de Votre Grâce qu'il procède contre nous, qu'il attaque la presse catholique et va même jusqu'à en défendre la lecture.

Je sais aussi que certains prêtres du Séminaire de Québec font activement cabale contre le *Canadien* et contre moi, si je ne suis pas induit en erreur, on aurait poussé la charité jusqu'à débiter sur mon compte les plus infâmes et les plus sales calomnies.

Le renvoi que vous avez fait de mon journal et la menace contenue dans la lettre de votre secrétaire d'en interdire la lecture, tournent à une espèce de persécution contre moi. Des menaces on passe aux actes. C'est-à-dire que l'on met à exécution les menaces de Votre Grâce qui sont de nature à me priver du droit que Notre Saint-Père le Pape reconnaît à tout écrivain catholique, de défendre la justice et la vérité. Je vous signifie donc de nouveau par la présente que je porte plainte à Rome contre Votre Grandeur et que de plus en vertu du droit que j'ai d'en appeler de "*Gravamine Futuro*" j'en appelle de vos menaces contre la feuille que je dirige. Je soumetts à Rome tout ce que j'ai publié depuis le premier Juillet 1876, et je lui soumettrai tout ce que j'écrirai sur les questions qui agitent l'opinion, y compris votre affaire avec "*Luigi*" et la position actuelle de l'Université.

Ayez maintenant la complaisance de m'expédier des lettres dites *Apostolos*, par lesquelles vous reconnaîtrez que je porte plainte contre vous et que j'en appelle de vos menaces, tant par la présente que par ma lettre en date du 30 Septembre 1875.

J'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

De Votre Grâce,

Le très humble et obéissant serviteur,

J. ISRAEL TARTE.

Québec, 5 Octobre 1876.

M. ISRAEL TARTE,

Rédacteur du "*Canadien*", Québec.

Monsieur :

Je suis chargé par Monseigneur l'Archevêque d'accuser réception de votre lettre du 4 courant, par laquelle vous l'informez que "vous portez plainte contre lui et que vous en appelez de ses menaces, tant par la présente que par votre lettre du 30 Septembre 1876."

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

C. A. COLLET, Ptre,

Secrétaire.

Par cette correspondance, Votre Eminence verra de suite quelles sont les causes de difficultés qui se sont élevées entre Sa Grâce l'Archevêque de Québec et moi. Elle verra aussi quels sont les sujets sur lesquels je sollicite humblement sa protection contre le dit Archevêque. Je demande à Votre Eminence si dans mes écrits depuis le premier juillet, dans ceux surtout relatifs à la contestation de Charlevoix et à la part qu'y a prise M. Langehier, il y a des erreurs contre la doctrine ou si j'ai failli à mes devoirs de journaliste catholique.

Je demande à Votre Eminence si, en publiant dans mes colonnes les écrits de "Luigi" en réponse à des attaques et à des injures sans nombre de la part des libéraux, j'ai commis un acte répréhensible.

Je demande si Monseigneur l'Archevêque de Québec est justifiable de défendre à la presse catholique de travailler à réformer l'enseignement dans le sens chrétien, réforme que Notre Saint-Père le Pape encourage.

Je demande instamment si la Bulle Canonique érigeant l'Université Laval est l'approbation du parti libéral, de son passé, de sa presse, de ses principes.

Les organes du libéralisme, sous les murs du Palais de Sa Grâce l'Archevêque de Québec, ont soutenu que l'érec-

tion de l'Université est l'approbation de cette erreur, et du parti qui la propage en Canada.

Votre Eminence trouvera dans le *Canadien* du 22 septembre un écrit de l'*Événement* que Monseigneur l'Archevêque et le corps universitaire ont laissé passer sans un mot de protestation.

Cette opinion, répandue par les libéraux, que Rome a voulu approuver le libéralisme en érigeant l'Université, est une grande cause de scandale et une arme puissante entre les mains des ennemis de l'Eglise.

Votre Eminence sera probablement fort étonnée d'apprendre que les libéraux aient l'audace de soutenir que la Bulle d'Erection de l'Université constitue une approbation de leur erreur.

Son étonnement cessera en songeant que plusieurs des professeurs de cette institution sont des libéraux catholiques avancés, et qu'ils ont tous les droits à faire croire que l'Erection Canonique de l'Université est leur triomphe et l'approbation de leurs idées.

Messieurs les abbés Benjamin et Louis Paquet, Messieurs Langelier, Larue, Simard, appartiennent à l'école libérale et sont connus comme tels. Votre Eminence daignera se souvenir que c'est M. Langelier qui a le premier demandé l'invalidation d'une élection en Bas-Canada, pour cause " d'influence cléricale ".

Messieurs les abbés Paquet ont de chaudes et publiques sympathies pour les libéraux : au mois de janvier dernier, M. l'abbé Louis Paquet écrivait à M. P. A. Tremblay une lettre suivante, que les libéraux firent circuler dans la division électorale de Charlevoix, pour prouver qu'il y avait des prêtres libéraux, et que conséquemment les électeurs pouvaient bien l'être.

Les libéraux sont allés jusqu'à dire que Monseigneur l'Archevêque soutenait le libéralisme, puisque M. Paquet, l'un de ses conseillers, appartenait à cette opinion. Ceci a été dit devant moi dans une assemblée.

Messieurs Langelier, Larue, Simard, écrivent dans

l'Événement et soutiennent ouvertement les hommes et les principes du libéralisme.

Le tapage que les organes libéraux ont fait à propos de l'Erection Canonique de l'Université, la signification qu'ils ont donnée à la Bulle Papale s'expliquent donc par le fait qu'un bon nombre des professeurs de l'Université appartiennent aux idées libérales. Mais ce qui est inexplicable et scandaleux pour les catholiques, c'est de voir le libéralisme transformer en une approbation de ses erreurs un document semblable à la Bulle d'Erection de l'Université. Ce qui est plus pénible encore et ce que les catholiques regrettent le plus, c'est de voir Sa Grâce l'Archevêque de Québec, laisser dénaturer sans protester et sans élever la voix, un document de la Cour de Rome.

Des faits de ce genre n'ont pas besoin de commentaires et expliquent pourquoi l'Université Laval excite tant de soupçons chez les catholiques.

Tout le monde voudrait voir prospérer l'Université : c'est une belle et grande institution qui peut rendre de grands services à la religion et à la patrie. Depuis qu'elle est sous la protection de Votre Eminence et des Evêques de la Province de Québec, les catholiques se montrent disposés à lui donner leur confiance entière, car ils ont la certitude d'être écoutés quand ils formuleront des plaintes soit contre les professeurs soit pour d'autres fins.

L'Erection Canonique de l'Université est un bonheur, et la protection que Votre Eminence donnera désormais à cette institution est venue à temps pour sauver l'Université. Car j'affirme à Votre Eminence que les catholiques avaient perdu confiance dans l'institution et la regardaient avec une grande défiance.

Et il ne pouvait en être autrement.

Par exemple, comment les pères de familles ne pouvaient-ils pas hésiter à confier leurs enfants à un homme comme M. Langelier, qui attaque ouvertement les libertés de l'Eglise et lui nie ses droits ? Si dans son enseignement il n'est rien de repréhensible, son exemple, ses discours,

ses écrits en dehors de l'Université ne sont-ils pas le plus vivant enseignement ?

Et cet enseignement de l'exemple ne devient-il pas terriblement dangereux quand la presse libérale, à la connaissance et sous les yeux de l'Université, affirme que l'Université approuve la conduite de M. Langelier ?

Les libéraux sont allés plus loin, et ils ont soutenu que l'érection de l'Université est une approbation que le Pape donne à ceux qui veulent exclure la religion de la politique. J'attire l'attention de Votre Éminence sur les paroles suivantes prononcées dans une assemblée publique par M. P. A. Tremblay, le candidat défait à l'élection de Charlevoix et le véritable pétitionnaire contre le Clergé de ce comté.

“ J'ai été convaincu, j'ai la preuve aujourd'hui et vous l'avez vous-même, cette preuve, que les moyens que l'on a employés contre moi étaient injustes. J'avais à choisir entre la défense de vos droits politiques ou leur entier abandon. Je n'ai pas balancé un instant, certain que la vérité sera connue tôt ou tard.

Eh bien ! cette vérité pour laquelle nous avons combattu tous ensemble, la possession de nos libertés politiques, elle vous a été annoncée dimanche dernier par Notre Saint Père le Pape lui-même et par Monseigneur l'Archevêque de Québec, dans la Bulle et le Mandement qui vous ont été lus. Le Saint-Père a fait les éloges du Gouvernement Fédéral et l'Archevêque a répété les mêmes éloges dans son mandement.

Ces paroles de M. Tremblay sont l'écho des cris de triomphe du libéralisme entier qui ose ainsi dire être glorifié et applaudi par Rome.”

Avec ces remarques je sou mets humblement à Votre Éminence la liasse du “ *Canadien* ” depuis le premier de

Juillet et je demande que Monseigneur l'Archevêque soit averti de ne pas me molester tant que je continuerai à défendre les droits de l'Eglise le libéralisme.

Je me souseris,

De Votre Eminence,

Le très humble et obéissant,

J. I. TARTE.

Et voilà !

L'erreur libérale subsiste. Les rouges existent encore.
Le Cardinal Taschereau n'en est pas mort.

Les curés rouges ont continué de dire leur messe tous les matins.

L'Université Laval enseigne encore.

François Langelier en est toujours le professeur.

Les principes libéraux sont toujours les mêmes avec les mêmes adeptes.

Les principes conservateurs n'ont pas changé.

Le Clergé est resté notre ami.

TARTE, LUI, A CHANGÉ.

Tout ce qu'il a écrit comme journaliste conservateur catholique, il en fait aujourd'hui basse litière.

Jamais homme n'a donné un pareil démenti à son passé. Jamais personne ne s'est si cyniquement souffieté. Jamais on n'a vu s'étaler si scandalusement devant un public écœuré une personnalité si complètement dénuée de sens et de convictions politiques.

Les rouges qu'il avait mille fois fustigés l'ont vaincu.

Tant qu'il a eu l'audace de se placer sous le porche de l'Eglise pour sabrer tout ce qui *sentait* le libéralisme, il a espéré faire croire à son esprit de sincérité et de foi dans le catholicisme, à ses droits dans le conservatisme et à sa mission.

L'ambition l'a perdu : Fier Sicambre mais à l'envers.

Il brûle ce qu'il a adoré ; il adore ce qu'il a brûlé.

Et les honnêtes gens le méprisent.

IV

LES LOUPS

“ Le lion chasse seul.”

“ *Les loups vont en bande.*”

SIR RICHARD CARTWRIGHT

Le bouillant chevalier n'aurait jamais mieux trouvé l'application de cette maxime qu'en la destinant au fameux *trio* Pacaud-Tarte-Langelier.

Nous extrayons du plaidoyer la grave accusation suivante qui se trouve à la page 40.

Ce serait ce pauvre M. Beemer qui se serait fait plumer par la bande.

“Que le dit Joseph Israël Tarte a, dans le cours de sa vie politique et sa vie publique, justifié l'accusation d'être lui un *boodler* savoir : un exploiteur des deniers publics provenant tant des trésors municipaux que du trésor public soit Fédéral, soit Provincial, et à l'appui de cette assertion, l'accusé dit :

1. Que dans le cours de l'année 1891 vers le mois de juillet, le dit Joseph Israël Tarte a obtenu du trésor de la province de Québec, par l'entremise de l'Honorable Charles Langelier, alors Secrétaire de cette province, une lettre de crédit pour une somme de trois mille dollars pour paiement anticipé d'ouvrages d'imprimerie qu'il n'a jamais exécutés.

2. Parce que le dit plaignant a de suite escompté cette lettre de crédit chez monsieur George Demers, courtier à Québec, sachant lors de cette opération qu'il était dans l'impossibilité d'exécuter les travaux qui représentaient la considération de cette lettre de crédit.

3. Parce que le dit Joseph Israël Tarte abusant de son influence publique et politique, s'est fait payer indûment

par Benjamin Trudel, hôtelier de la Cité de Québec pour lui le dit plaignant ; parce qu'il avait prêté son influence politique et celle des journaux qu'il contrôlait afin d'induire le conseil municipal de la cité de Québec à accorder un *bonus* en faveur de la construction du chemin de fer du Lac St-Jean les montants suivants :

Joseph Israël Tarte.....	\$2,900.00
Le <i>Canadien</i>	600.00
L' <i>Érénement</i>	600.00

Et d'avoir contribué à faire illégitimement payer les sommes suivantes pour les mêmes fins aux personnes suivantes :

Charles Langelier.....	\$2,900.00
Ernest Pacaud.....	1,300.00
L' <i>Électeur</i>	600.00
Charles Langelier (pour Chrys. Langelier).....	300.00

4. Qu'aucune considération légale, honnête ou légitime n'a jamais été fournie par le plaignant pour obtenir ces divers montants, tant pour lui que pour ses amis, mais que ces opérations représentent purement et simplement la vente et le prix de son patronage et de son influence publiques et politiques auprès du Conseil municipal de la Cité de Québec.

Cette jolie opération n'est pas la seule qui paraît être au crédit de la *bande*, M. Beemer voulait construire l'aqueduc à Québec. L'Honorable François Langelier était Maire.

Il fallait *travailler* les conseillers, or pour ça, faut des *explications*.

Sans hésitation, avec une audace que l'habitude de pareilles transactions seule peut expliquer, Charles Langelier signe le contrat suivant :

CONTRAT PERRAULT-LANGELIER

With reference to the contract to be given on the 15th May, 1883, of the Quebec Water Supply.

We, the undersigned, agree to the following :

Upon the award of the said contract to Mr. Beemer, contractor of Montreal, Mr. C. O. Perrault, of Montreal, binds himself to pay to Mr. Chs. Langelier, of Quebec, advocate, the sum of fifteen thousand dollars (\$15,000.00), in the following manner, viz : two thousand dollars (\$2,000.00) within two weeks after said contract is signed and acknowledged by all parties interested, the balance, viz : thirteen thousand dollars (\$13,000.00) to be paid to said Chs. Langelier on a *pro rata* scale as the work progresses and out of sums receive upon duly approved estimates.

It is specially stipulated that this sum of fifteen thousand dollars (\$15,000.00) will cover Mr. Langelier's services and all other contingencies from beginning of said contract to its completion including all extras which may be decided upon.

(Signed)

C. O. PERRAULT,

"

CHS. LANGELIER,

Quebec, 10th May, 1883.

Made in duplicate a copy remaining with Mr. Perrault and another with Mr. Chs. Langelier.

(TRADUCTION)

En rapport avec le contrat qui doit être consenti le 15 mai 1883, pour la construction de l'aqueduc de Québec.

Nous les soussignons et consentons à ce qui suit :

Moyennant l'octroi de ce contrat à M. Beemer, entrepreneur de Montréal, M. C. D. Perreault de Montréal s'engage à payer à M. Charles Langelier de Québec, avocat, la somme de quinze mille piastres \$15,000,00 de la manière suivante savoir : deux mille piastres \$2,000,00 deux semaines après que le dit contrat aura été signé et reconnu par toutes les parties intéressées, la balance savoir : treize mille piastres \$13,000,00 à être payé au dit Charles Langelier au *pro rata* des sommes qui seront

reçues sur les estimés dûment approuvés à mesure que les travaux avanceront. Il est spécialement stipulé que cette somme de quinze mille piastres \$15,000,00 couvrira les services de M. Langelier et tous les autres contingents depuis le commencement du dit contrat jusqu'à sa complétion y compris les extras qui pourraient être requis.

(Signé)

C. D. PERRAULT.

“

CHS. LANGELIER.

Québec, 10 mai 1893.

Fait en double, une copie demeurant en la possession de M. Perreault et l'autre en celle de M. Langelier.

Hein ! ça c'est clair. Les affaires sont les affaires, voyez-vous.

Quels pouvaient bien être les services de M. Langelier auprès du Conseil ?

Quels *contingents* pouvaient bien être prévus ?

Le mystère s'explique en consultant la liste des paiements suivants que nous trouvons à la page 41 du plaidoyer Grenier.

50. Que vers l'année 1883 le dit plaignant J. I. Tarte a aussi vendu son influence d'homme public et politique pour faire accorder par le Conseil de la Cité de Québec un contrat pour la construction de l'Aqueduc et a contribué à faire accorder pour considérations illicites l'influence des personnes suivantes agissant de concert avec lui, aux conditions suivantes :

Joseph Plamondon	\$1,000.00
J. Kaine, conseiller.....	750.00
Frs. McLaughlin, conseiller.....	750.00
Elzéar Vincent, conseiller.....	600.00
Dr. Rinfret, conseiller.....	600.00
Frs. Gingras, conseiller.....	600 00
J. B. Charleson, conseiller.....	680.00
Joseph I. Tarte, (le plaignant).....	1,800.00
Charles Langelier.....	1,500.00
Ernest Picaud.....	800.00

<i>Charles Langelier pour (Chrys, Langelier)....</i>	250.00
<i>Le Canadien.....</i>	1,000.00
<i>L'Événement.....</i>	500.00

60. Que ces sommes furent payées en exécution d'un contrat sous seing privé entre feu C. O. Perrault et l'Honorable Charles Langelier à Québec le 10 mai 1883.

Voyez-vous ce farouche dénonciateur de toutes les transactions véreuses—cet homme qui pose à la vertu—eh ! bien il a la main à tous ces petits plats. Il faut remarquer qu'ils sont toujours ensemble : Pacaud, Langelier, Tarte et le petit frère à Charles : le grand *Chrys* Langelier, *Le Canadien*, *L'Électeur*, la bande, quoi.

Ce pauvre Beemer, ce qu'il a dû en suer !

Et puis, si tout ça c'est vrai, il faut dire que le conseil de ville de Québec n'a rien à envier à certains départements municipaux à Montréal.



TARTE-PACAUD-WHELAN

Encore une opération qui a marqué le règne Mercier-Pacaud-Tarte.

Whelan avait une réclamation contre la Province au montant de \$140,000.00, balance du prix de la construction du palais de Justice à Québec.

Il obtint une pétition de droit pour recouvrer ce montant et la Cour lui donna gain de cause.

Alors \$140,000 furent portées aux estimés pour acquitter le jugement Whelan.

L'occasion était trop belle, la somme trop rondelette pour que la *bande* la laissât échapper.

La chasse commença. Whelan fut mandé chez le trésorier du parti et là on lui intima que sur ces \$140,000.00 il fallait \$10,000.00 de souscription au fonds des *loups*, sinon, *zut !* l'estimé était rayé du budget.

Whelan protesta, jura, pleura, s'arracha les quelques cheveux qui ornaient autrefois son sommet, rien n'y fit ; le dernier mot était là.

La bourse ou la vie ! “ Mais enfin, dit la pauvre victime : que voulez-vous faire de cet argent-là ?

“ Ecoute, lui dit le M^{re} Trésorier. “ Ce pauvre Mercier est dans l'embarras—il a accepté une traite de “ \$4,500 et il a signé un billet de \$5000.00—pour avoir les “ fonds pour contester les élections des bleus—mainte- “ nant ces effets sont en souffrance à la Banque du Peuple “ et si ce n'est pas réglé tu vois d'ici le *potin*”.

Whelan se voyant acculé et sachant que les petites affaires de M. Mercier devaient primer celles du pays et de la justice, consentit à se laisser tailler la livre de chair—et donna les \$10,000.

Il les remit entre les mains de M. Alphonse Lemieux,

alors son secrétaire. Celui-ci les remit à Pacaud qui attendait au St-Lawrence-Hall—et celui-ci partagea la somme avec Tarte en frère, moitié par moitié.

Et les billets de M. Mercier, me demandez-vous ?

La Banque du Peuple va les faire encadrer.

Le plus intéressant de l'affaire c'est ce qui est révélé par le plaidoyer page 57.

“ Que plus tard voyant sa conduite illégale, illégitime et scandaleuse mise à jour, le Demandeur sollicita le dit John P. Whelan de jurer devant les commissaires d'enquête ou devant les tribunaux, que lui, John P. Whelan, devait au dit Tarte le montant de cinq mille dollars pour annonces et impressions—ce que le dit Whelan refusa de faire attendu que c'était le contraire de la vérité.

Sous serment Tarte donne une autre version qui ne l'honore pas davantage. Mais enfin la vérité se fera jour si la cause vient jamais à être plaidée.



VI

TARTE-PETIT

L'un des incidents les plus récents qui ont mis à jour les méthodes que M. Tarte ministre, prétendait mettre en opération dans son département, fut l'affaire Petit.

C'est une effrontée tentative de vendre un contrat.

Voici du reste comment M. Grenier raconte la chose pour en saisir le tribunal.

Nous extrayons du dossier aux pages 50 et suivantes :

“ Que le Demandeur se plaint aussi du fait que le Défendeur aurait écrit “ L'ère du *boodlage* a commencé “ dans le ministère des travaux publics, écrit-on, et le “ Défendeur produit à l'appui de cette affirmation une “ lettre qui ne porte aucun nom ni signature, dans le but “ manifeste de faire croire que le Demandeur est porté à “ une tentative d'extorsions.”

Qu'après avoir publié cette lettre, on la commente par ces mots : “ n'avions-nous pas le droit de dire qu'il “ n'était que temps de jeter dehors le roi des *Carottiers* ?

Qu'en réponse à ce reproche d'avoir vilipendé le Demandeur à cet égard, le Défendeur dit :

Que dans le cours des mois de juillet et août derniers, le ministère des travaux publics ayant besoin de charbon pour les édifices publics du Comté de Terrebonne demanda des soumissions. Deux furent reçues à égal taux ; celles de Messieurs Cousineau & Labrecque et celle de Evans Bros.

Que le Demandeur fit écrire par son secrétaire, Mr Roy, une lettre dans laquelle il invita Mr le notaire Petit, d'aviser le ministère des travaux publics sur le choix qu'il devait faire entre les deux maisons soumissionnaires.

Que le Demandeur, au mépris de la constitution et des

lois de l'administration de ce pays, a déclaré en pleine Chambre des Communes, durant la dernière Session, en substance ce qui suit : "J'ai pris pour règle dans tous les cas où il y aurait parité dans les prix des différents concurrents, que je consulterais le député élu, si c'est un libéral, ou le candidat libéral défait, pour régler la conduite que j'aurais à tenir."

Que c'est d'après cette déclaration anti-constitutionnelle et monstrueuse, en pratique, de la responsabilité administrative, et sur l'invitation scandaleuse émanée du ministère présidé par le demandeur, que Mtre Petit s'est autorisé à écrire la lettre qui suit, laquelle était bien connue du demandeur lorsqu'il a institué son action :

" 2 Sept. 1896.

Cher Monsieur,

J'ai reçu du département des travaux publics à Ottawa une lettre m'informant que vous aviez soumissionné pour la fourniture du charbon aux édifices publics, Comté de Terrebonne.

Mais comme votre soumission est la même que celle d'une autre maison, ils m'écrivent pour me demander à qui l'on doit donner le contrat.

Je vous écris aujourd'hui pour savoir ce que vous avez l'intention de faire pour moi en cette matière.

J'attendrai votre réponse.

Business is business as you know.

(Signé)

PETIT,

Notaire."

Que même lettre a été écrite en anglais à la maison Evans Bros concurrents de la maison Cousineau & Labrecque.

Que le Défendeur est venu en possession de cette information par la maison Cousineau & Labrecque, qui lui a remis l'original de cet écrit scandaleux contenant une invitation à laisser le nommé Petit pratiquer le "boodlage"

(extorsion)—sous l'autorité du Demandeur Tarte comme chef du ministère des travaux publics à Ottawa.

Que le Défendeur était justifiable, de dénoncer cette invitation à la corruption administrative et de mettre le public en garde contre ce système qui avait fait le scandale de l'électorat de cette Province sous l'administration Mercier.

Que les faits relatés dans la *Libre-Parole* sont vrais à l'égard de cette lettre.

Que l'opinion publique s'est émue à bon droit de cette révélation.

Que l'Honorable Sir Oliver Mowat, Ministre de la Justice, et collègue du Demandeur, et représentant le Cabinet au Sénat, interpellé au sujet de cette honteuse transaction a déclaré en substance, que si l'accusation était vraie, la correspondance échangée entre le ministère présidé par l'Honorable Monsieur Tarte et le nommé Petit, et entre ce dernier et les soumissionnaires, cela constituait un crime contre les dispositions de la loi criminelle du Canada, et un danger pour la société ; mais qu'il était informé que monsieur Petit niait être l'auteur de cette lettre.

Qu'au même moment de cette déclaration de la part de l'Honorable Ministre de la Justice, le Demandeur Tarte avait en sa possession une lettre du notaire Petit lui confirmant qu'il avait ainsi sollicité les soumissionnaires de le payer pour le contrat du charbon,

Que le Demandeur a admis sous serment dans une cause de *La Reine vs Grenier*, et dans laquelle il est le plaignant, et laquelle cause est encore pendante devant la Cour Criminelle de ce district :

“Qu'il estimait la lettre de Petit comme une offre de
“vendre le contrat de charbon et que cette offre n'au-
“rait pas eu lieu sans la lettre d'invitation à ce faire, et
“émanée, la dite lettre, de son département et sous son
“autorité.”

Que de l'aveu même du Demandeur, l'accusation

contenue dans la *Libre Parole* est vraie, et l'allégation contenue dans la déclaration qu'elle est fausse et malicieuse doit être déclarée mal fondée, et que le Défendeur Grenier doit être justifié d'avoir dénoncé cette tentative de chantage officiel, pratiquée à l'invitation et sous l'autorité du dit Israël Tarte.

Que le nommé Petit demandait implicitement par ces lettres un remboursement partiel de ses dépenses d'élection, et ce, contre la loi.

Voilà qui se passe de commentaires.

Une réflexion néanmoins.

En Angleterre quand le Ministre de la Justice aura déclaré que l'acte d'un de ses collègues constitue un crime, ça n'est pas long. La chose se tire au net — et l'un des deux s'en va.

Mais un soufflet de plus sur une face qui ne sait plus s'en passer, qu'est-ce que cela peut bien faire.

O virtuous little Ol...



TARTE MCGREEVY

Ce paragon de toutes les vertus s'est vanté bien des fois de la persécution qu'il a menée contre son ancien bienfaiteur, McGreevy. Sans doute, les fautes de ce dernier ne trouveront pas d'excuse sous notre plume ; mais vraiment le glaive de la Justice pourrait se trouver en d'autres mains que celles qui se sont si souvent tendues vers le défunt député de Québec-Ouest pour demander l'aumône.

Au cours d'un long récit de la querelle des frères McGreevy, le *Globe*, en 1892, disait en parlant de Robert McGreevy et de Murphy : " Ils ont fourni les munitions " dans l'espoir que les Ministres du Canada aient persua- " der Thomas et les Connolly à leur payer rançon (sweat " money). "

" C'était leur seul objet au début. "

" La correspondance a été fournie petit à petit dans les " colonnes du *Canadien* jusqu'à ce qu'enfin, une certaine " portion du parti conservateur s'aperçut que cela pouvait " tuer Sir Hector.....

" Tarte apparut sur la scène comme le champion de la " morale publique. Il aurait eu beaucoup plus de mérite " s'il s'était appliqué à élucider lui-même toute la vérité. " Comme cela se trouve maintenant, il a caché ses propres " opérations, celles de Sir Adolphe et du parti tandis " qu'il poignardait *Sir Hector* et son bienfaiteur Thomas " McGreevy. On dit qu'il fut inspiré par d'autres ! peu " importe, il aurait dû savoir que ce n'était pas la meil- " leure manière de servir les intérêts publics. McGreevy " autrefois était le meilleur ami de Tarte. Tarte peut se " justifier peut-être de s'être tourné contre McGreevy.

" Ceci est question qui regarde son esprit de reconnaissance, etc."

Voilà ce que son organe le *Globe* pense de lui et voyons s'il a raison.

Voici ce que le dossier nous révèle, et remarquons que ce n'est que pour une période d'un an.

Le *Globe* a lieu de s'étonner de l'ingratitude de cet homme qui a poursuivi jusqu'aux portes du tombeau celui qui le payait si libéralement.

Voyez :

7. Que le dit Joseph Israël Tarte a reçu de l'Honorable Thomas McGreevy pour l'exercice de son influence politique les montants suivants sachant qu'ils provenaient de deniers publics :

QUÉBEC, MARS 10 1883.

J. I. Tarte.....		\$200.00
Juin 2 Le " <i>Canadien</i> ".....		100.00
" 8.....		250.00
" 15.....		516.00
" 16.....		75.00
" 16.....		50.00
" 22.....		725.00
Juillet 8.....		150.00
" 13.....		150.00
" 14.....		100.00
" 14.....		100.00
" 19.....		100.00
" 21.....		200.00
" 26.....		200.00
" 27.....		100.00
" 29.....		100.00
Août 4.....		200.00
" 12.....		200.00
" 16.....		100.00
" 17.....		100.00

"	23.....	200.00
"	23.....	200.00
"	25.....	100.00
Sept.	1.....	100.00
"	4.....	200.00
"	7.....	200.00
"	22.....	200.00
Oct.	14.....	150.00
"	23.....	394.00
Total		\$5,460.00

Et qu'il a ultérieurement reçu de la même source les montants suivants :

\$300.00
500.00
40.00
500.00
300.00
700.00
50.00
200.00

Portant le Total à	\$8,050.00
--------------------	------------------

Renseignement qui mérite d'être noté :

Le Défendeur Grenier reprenant cette affirmation du *Globe*, que Tarte a vécu des deniers de son bienfaiteur et qu'il a livré ses petits papiers peu à peu, (bit by bit) allègue :

"Que le Défendeur est aussi justifiable d'avoir publié en substance que le Demandeur a vécu des deniers soutirés au parti Conservateur et d'avoir, à même les dites ressources préparé de longue main sa trahison — en mettant de côté ses petits papiers dans l'affaire dite : "Affaire McGreevy" pour faciliter son entrée dans le parti libéral, et de n'avoir livré ses lettres que pièce à pièce, espérant les vendre.

Que cette accusation portée d'abord par le *Globe*, le

grand organe à Ontario, et ailleurs du parti libéral était vraie et que le Défendeur n'a jamais forcé ce journal à se rétracter, admettant par son silence la vérité de l'accusation.

Qu'en effet au lieu de livrer ces documents dans la dite affaire, directement à son chef, l'Honorable Wilfrid Laurier — et en vue d'en tirer profit, il les a déposés entre les mains de Mtre Rochon, avocat de la ville de Hull, dans le District d'Ottawa.

Que subséquemment il offrit les mêmes documents à un chef Conservateur et que c'est sur ces entrefaites que Mtre Rochon livra les papiers à l'honorable W. Laurier.

Qu'en conséquence l'accusation du Défendeur est vraie à cet égard.

L'on voit maintenant à quoi se réduit ce grand fonds de vertu dont Mtre Tarte fait si ridicule parade.

Il a empoisonné l'existence de tous ceux qui lui ont fait du bien, et les a trahis quand les circonstances ne leur ont plus permis de l'engraisser.



VIII

TARTE ANNEXIONISTE

Pour l'édification du lecteur, nous mettons sous ses yeux les intéressantes lettres suivantes dont les originaux sont reproduits au dossier de la Cour Supérieure *Re. Tarte vs Grenier*.

TRADUCTION

132 Rue Nasseau.

Chambre 404 New-York.

Octobre 26 1896.

William A. Grenier, Ecr, Montréal.

Cher Monsieur.

Dans le printemps de 1893, nous commençons à organiser la Ligue Union Nationale Continentale. Le but avoué de la Ligue était d'amener l'union politique du Canada et des Etats-Unis. Mr. Mercier vint ici en Avril de cette année-là avec un certain nombre de ses amis de Montréal pour rencontrer les promoteurs de la Ligue, et une entente fut conclue, puis M. Mercier retourna à Québec pour organiser semblable mouvement dans cette province ainsi que dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. A la demande de nos amis du Canada, j'ai préparé une assemblée des promoteurs pour les fins de l'organisation. Je me suis assuré une salle pour cette fois, quand tout à coup John Morrison, de Toronto, est apparu sur la scène comme président de la Ligue de Toronto et insista pour que l'on organisât pas. Je crois maintenant qu'il agissait de concert avec sir Oliver Mowat pour empêcher l'organisation de la ligue avant l'assemblée de la Convention Réformiste à Ottawa. Plusieurs des amis avoués de l'Union Continentale reçurent des copies clavigraphiées du préambule, des

noms et des adresses qui y étaient attachés. Ceux-ci furent promptement délivrées à Sir William Van Horne, et par la société Morton, Bliss & Co de cette ville, banquiers pour le *Pacifique Canadien*, nous fûmes empêchés d'avoir les fonds pour atteindre les fins de la Ligue.

Le six de novembre 1893, Messieurs Mercier, sénateur Pelletier, TARTE et Morrison arrivaient à New-York encore pour rencontrer les promoteurs de l'Union Continentale. Je n'ai pas de doute que c'était une affaire arrangée d'avance entre Morrison inspiré par Mowat et Tarte inspiré par LAURIER. M. Mercier a introduit M. Tarte et M. le sénateur Pelletier ; et M. Tarte a alors laissé M. Mercier de côté et a fait immédiatement application pour obtenir une somme de \$50,000 pour acheter le *Canadien*. On demanda à M. Morrison s'il approuvait le projet et il répondit : "Oui, si nos amis américains sont préparés à fournir l'argent." Je suis certain que le sujet avait été discuté entre Tarte et Morrison, parce que Morrison n'a pas été du tout surpris de cette demande et l'a promptement approuvée comme dit plus haut.

Alors on m'a demandé si je pouvais trouver l'argent. J'ai répondu : "Oui, si M. Laurier est prêt à préconiser l'*Indépendance du Canada* en vue d'une union politique avec la République, mais pas autrement." Il se trouvait que je connaissais le fait que la circulation du *Canadien* était moins de cinq mille par semaine et que l'édition quotidienne était suspendue, et j'ai immédiatement *senté la fraude* (*smelled the fraud*.) L'un de nos amis ayant demandé à M. Mercier s'il pensait que la Province de Québec pouvait être remportée à une élection provinciale avec la question de l'indépendance en vue d'une union continentale avec la République, et il répondit : "Oui !" M. Tarte et le sénateur Pelletier pensaient autrement et disaient que le vrai moyen était d'élire Laurier comme libéral, et qu'alors il viendrait avec "l'Union Continentale" quand il serait au pouvoir.

Je n'ai aucun doute que Morrison s'est joint à la Ligue

de Toronto en vue de la trahir, et qu'il constamment donné tous nos secrets à Sir Oliver Mowat, et du moment qu'il a vu qu'il était découvert, il a immédiatement laissé la Ligue de Toronto. Si c'est nécessaire, il y a trois autres personnes qui corroboreront l'information que je vous transmets.

Le 7 de novembre j'ai vu l'un des principaux amis de l'Union Continentale qui était inscrit le 6 et nous nous sommes entendus pour ne pas donner d'argent à Tarte, Laurier & Cie et j'ai reçu instruction d'en informer M. Mercier. Mais je l'ai assuré en même temps que pour remporter la province de Québec en faveur de l'indépendance et en vue de l'Union Continentale, il aurait tout l'argent voulu.

Le même matin je vis Morrisson à l'hôtel Brunswick et je lui dit que tout le projet était une fraude, que le *Canadien* n'avait pas 5000 de circulation hebdomadaire, et j'ai insisté pour qu'il dise la même chose aux amis d'ici. Mais il se fâcha et nous nous séparâmes; peu après il jeta l'éponge, et abandonna tout effort pour avoir de l'argent américain afin d'aider Sir Oliver Mowat, ou le parti de Tarte dans Québec.

Tarte a clairement prétendu parler pour Laurier.

Si je puis faire autre chose pour vous aider, écrivez-le-moi et je le préparerai pour vous l'envoyer par le retour de la malle.

Tout a vous,

FRANCIS W. GLEN.

Le 27 du même mois le même correspondant écrivait de la même adresse à M. W. A. Grenier cette autre lettre.

Cher monsieur,

Je ne voudrais toucher aux cheveux de la tête de M. Laurier, mais je n'ai pas de sympathie pour les *tories* Mowatt, Cartwright, Mullock, Blain et Tarte, qui se servent de lui pour empêcher l'indépendance du Canada, Tarte et Pelletier étaient autorisés à parler pour Laurier quand

ils sont venus ici en 1893 pour avoir de l'argent. Il est parfaitement clair que Tarte et Morrison avait arrangé leur plan avant de venir à New-York. Puisque Morrison n'a pas été surpris de la demande de \$50,000 qu'il approuvait pourvu que les Américains fournissent les fonds.

Laurier est un homme sincère et dans son cœur un républicain !!! tandis que ceux qui se servent de lui sont des toriers naviguant sous le drapeau libéral.

Si vous me suggérez d'autres informations dont vous pourriez avoir besoin, peut-être que je pourrais mettre devant vous une cause plus complète.

En attendant votre réponse, je demeure,

Votre, etc.

F. W. GLEN.

Vraiment c'est trop fort. M. Laurier qui crie partout :
" Je suis un loyal sujet anglais, un libéral à la mode
" anglaise, un *britisher*."

Tarte était le seul journaliste Canadien-français qui avocassait la Fédération Impériale.

Cette paire d'amis où les trouvons-nous. A New-York, quêtant de l'argent et prêts à troquer le Canada contre le magot.

Ce sont aujourd'hui deux ministre de la Couronne.

Pendez-vous M. Mowat le loyaliste. Vous êtes associé à deux hommes qui ont manqué de patriotisme et de loyalisme.

Ma foi ! c'est du propre.

C'est une jolie engeance que ce groupe d'hommes qui nous gouvernent.

Pauvre Baptiste ! T'as-t on assez blagué le 23 juin 1896 !

IX

LE CLERGE

SES DROITS.—NOS DEVOIRS

La suprématie de l'Eglise sur l'Etat est mise en question de nos jours comme trop souvent, hélas ! dans le passé.

Les hommes comme MM. Laurier, Tarte, Langelier, Pacaud et "tutti quanti" ont jeté bas les masques et nous retournons d'une seule enjambée au temps des MM. Dessaulles, Doutre, Laffamme, Dorion et "citoyen" Blanchet. La vérité catholique est la même aujourd'hui qu'alors, et l'erreur qui se dresse contre elle n'a pas changé, les hommes seuls sont passés, laissant des successeurs pour continuer leur œuvre.

L'un d'entre eux, M. Tarte, est surtout intéressant dans ce rôle nouveau pour lui. Il met à servir "ses nouvelles idées" tout le zèle d'un néophyte. Croit-il donc que son passé, ses luttes, ses dires, ses écrits pour la défense des droits du clergé, sont oubliés ?

"Scripta manent".

J'ai l'intention de faire avec lui un exposé succinct de ce que sont : "Les droits du clergé et nos devoirs". S'il veut réclamer la paternité de ce que je vais publier sous ma signature, je ne la lui discuterai pas. Mais s'il nie être en ce qui va suivre dans cette étude, mon collaborateur, nous réglerons les comptes. Donc, tout comme Fréchette prenait sans cérémonie Elie Berthet en collaboration, je prends M. Tarte au même titre, et ce sans lui en demander la permission.

D'ailleurs il va se reconnaître ; car je me propose de le

copier souvent, s'il nie avoir écrit sa propre condamnation dans les remarquables études dont je vais m'aider, je lui prouverai l'authenticité de mes citations. S'il admet que je suis fidèle dans mes citations ? Eh bien alors il faudra admettre que nonseulement il a trahi sa foi politique et ses amis, mais qu'il a aussi répudié toute la doctrine qu'il avait soutenue en catholique convaincu, en conservateur éclairé et en ennemi dévoué du libéralisme.

Je diviserai cette étude en autant de chapitres que M. Tarte dans la sienne sur le même sujet.

I

Un remarquable écrivain, M. Coquille a dit :

“ Un peuple n'est pas une chose matérielle, c'est une idée. Quand l'idée s'altère, se modifie, se corrompt, les individus ne meurent pas mais le peuple s'évanouit. Voilà pourquoi il faut opposer idée à idée, l'idée Catholique à l'idée protestante.”

Le peuple canadien-français doit être catholique ou il cessera d'être un peuple, il s'évanouira.

Entourés que nous sommes par l'idée protestante, l'idée catholique peut seule nous sauver en nous tenant en un solide et inébranlable faisceau. Pas un homme réfléchi qui connaît les circonstances de notre vie nationale ne niera ce fait.

L'Eglise catholique est la nourrice, la sauvegarde, le bouclier de notre race. L'union dans notre foi, le dévouement à nos institutions religieuses, un soin jaloux des libertés de notre culte, une inviolable soumission aux enseignements de Rome, “ une large place—la plus large—à la Hiérarchie catholique dans notre organisme social ;” telle doit être la politique des Canadiens-français de ce continent.

Nous prononçons de suite le mot “politique.” Les observations que nous offrons à nos concitoyens sont toutes politiques ; elles ont rapport à leurs plus intimes intérêts.

Quelques-uns répéteront que nous sommes plus catholiques que le Pape ; que nous mêlons la religion à la politique, etc...

Ce n'est ni nous, ni d'autres qui mêlons la religion à la politique, "elle y est mêlée par la force même des choses."

Donoso Cortès commence son admirable "Essai sur le Catholicisme" par ces mots : "Il est surprenant, a dit M. Proudhon, qu'au fond de notre politique nous trouvons toujours la théologie." Ce qui est surprenant c'est l'étonnement qu'exprime ces paroles ; la théologie, n'est-ce pas la science de Dieu, l'océan qui contient et embrasse toutes les sciences, comme Dieu est l'océan qui contient et embrasse toutes choses."

Et plus loin il continue :

"Posséder la vérité politique c'est connaître les lois auxquelles sont assujettis les gouvernements ; posséder la vérité sociale, c'est connaître les lois auxquelles sont soumises les sociétés humaines ; or, pour connaître ces lois il faut connaître Dieu ; et celui-là connaît Dieu qui, entendant ce que Dieu affirme de lui-même, croit à ce qu'il entend. Toute affirmation relative à la société ou au gouvernement suppose donc une affirmation relative à Dieu : et la théologie étant la science qui a pour objet les affirmations divines, toute vérité politique ou sociale se résout en dernière analyse, en vérité théologique."

.....

"Qui ébranle la religion ébranle, le fondement même de toute société disait Platon ; et Xénophon ajoutait : "Les cités et les nations les plus pieuses furent toujours les plus sages et les plus heureuses, et celles qui eurent une plus longue durée."

Plutarque affirmait "qu'il est plus facile de bâtir une cité dans les airs que de constituer une société sans la croyance aux dieux."

Rousseau constate que jamais Etat ne fut fondé, que la Religion ne lui servit de base, et Voltaire ajoute : "Que partout où il y a une société, la Religion est nécessaire."

Caton et Cicéron ont reproché à César, en plein Sénat Romain, d'avoir attaqué la croyance aux dieux."

Fabricius dit à Cynéas : " Plaise aux dieux que lorsqu'ils ennemis attaqueront la République, ils suivent votre doctrine."

Cynéas se moquait de la Divinité.

Le chanoine Moulare dans son livre sur " l'Eglise et l'Etat " s'exprime ainsi : " Nous allons essayer de démontrer que la Religion est le principe même de la vie sociale et le vrai fondement de " l'ordre politique."

La conclusion naturelle sera que la première obligation du pouvoir est non seulement " de respecter les croyances religieuses, mais de les protéger et de les défendre."

Qu'on lise cette page de l'abbé Chantôme : " Notre politique doit donc être religieuse et s'appuyer sur cette force au-dessus de laquelle il n'y en a point, en dehors de laquelle on n'en voit point, sinon la force de l'erreur et du mal."

En effet, si la vraie, la grande politique veut posséder quelque chose de l'infini, de l'absolu et s'unir, par conséquent à ce qui est universel et permanent, ne doit-elle pas prendre dans la religion son principe, sa règle, son but et sa force vitale ?.....

" Est-ce que tous les grands hommes, tous les grands peuples qui ont fondé des empires et poussé le monde en avant n'ont pas été dominés par ces pensées.

Tout finit par aboutir invariablement à la question religieuse, " elle domine bientôt ceux qui croyaient si facilement passer à côté d'elle."

Ne nous y trompons donc pas ; la question, grosse question chez tous les peuples et dans tous les temps, celle qui passionne et toujours de plus en plus les masses, celle pour laquelle il faut une solution complète, c'est la question religieuse. Cette question revient constamment se poser en face de ceux qui conduisent les choses humaines parce qu'elle les domine invisiblement.

Ecoutez Mgr de Ségur, M. Tarte.

“ La politique n'étant autre chose que le gouvernement, les sociétés et la direction pratique des affaires publiques, il est bien évident qu'elle doit être avant tout catholique, c'est-à-dire conforme aux lois de Dieu et à l'enseignement de son Eglise. Et il est évident que le premier devoir d'un catholique qui, à titre quelconque, s'occupe de politique doit être catholique en cela comme en toutes choses.”

J'ai fait ces citations un peu longues peut-être pour démontrer à ceux qui profèrent constamment ce cri : “ Vous mêlez la religion à la politique ” qu'ils sont dans une ignorance déplorable des lois qui régissent le monde. Il est pénible d'être obligé d'insister sur des vérités fondamentales aussi élémentaires, et que personne dans un pays catholique surtout ne devrait ignorer.

Mais elles sont mises tous les jours dans les journaux, et ces dénégations dangereuses et subtiles sont jetées dans la population par le vent de la publicité. Il est donc nécessaire d'arracher cette semence partout où elle tombe.

Je crois que je ne me suis pas départi d'un “ iota ” de la doctrine préconisée par M. Tarte.

Il le reconnaîtra d'ailleurs lui-même. Cette éclatante vérité qu'il a si habilement défendue jadis brille encore à ses yeux.

Les aveuglements de la possession du pouvoir, pour les joies qu'il procure, ne l'ont pas jeté dans une obstination telle qu'il ose se renier lui-même.

Les remords qui l'accablent d'avoir renié ses amis qui étaient les véritables amis des principes ci-dessus émis est une punition terrible—plus terrible serait l'obligation pour lui de répudier les généreuses paroles que ses convictions du passé ont jetées sous sa plume, alors qu'elle n'avait pas prévarié.

M. le Directeur,

Je pourrais ajouter aux citations qu'il a faites les citations qu'elles ont invitées, mais à quoi bon ? Je m'écrierais avec lui : " Les gens de presse qui nous accusent de mêler la religion à la politique voudraient donc une séparation complète entre la société religieuse et la société civile, une rupture décisive, officielle ? Ils sont d'avis que la religion est nuisible dans la conduite des affaires du monde. C'est là leur prétention dégagée de toutes les habiletés qui l'environnent. Puisqu'ils repoussent l'autorité religieuse, ils y voient un péril pour la société. Quelle raison auraient-ils de la combattre ?

Le révérend Père At... de la Compagnie de Jésus a écrit un livre magnifique sur le " vrai et le faux." Nous y trouvons les lignes suivantes. Je les présente à mes lecteurs. Il cite de Maistre parlant de l'autorité religieuse...

" On la voit toujours isolée et libre, volant plus qu'elle
" ne marche et présentant dans toute sa personne quel-
" que chose d'aérien et de surnaturel.

" L'éphode couvre son sein soulevé par l'inspiration.
" Elle ne regarde que le ciel, et son pied dédaigneux
" semble ne toucher la terre que pour la quitter. Cepen-
" dant, quoiqu'elle n'ait jamais rien demandé à personne
" et qu'on ne lui connaisse aucun appui humain, il n'est
" pas moins prouvé qu'elle a possédé les plus rares con-
" naissances."

Eh ! bien, M. Tarte, quand on n'a pas le cœur gâté par le sophisme, il est facile de voir Dieu derrière l'autorité. C'est ce que dit le Père At... Il n'avait pas connu Greenway, ni les tables de Winnipeg, peut-être non plus les jouissances du pouvoir.

Et vous vous écrierez avec le célèbre Jésuite... " Tracez un sillon dans le sable, cassez un caillou, déchirez le tissu d'une fleur, arrachez l'aile d'un papillon ; aussitôt Dieu

se montre. Ainsi quand on a fait quatre pas dans l'histoire, si l'on secoue quelque parchemin poudreux, si l'on écoute le bruit lointain des âges, si l'on assiste aux chûtes et aux résurrections des empires, Dieu émerge des arcanes du passé ; il sort des entrailles du genre humain et, bon gré mal gré, nous nous écrions : " Nous l'avons entendu à Ephrata ; nous l'avons rencontré au fonds des " forêts."

Et vous, M. Tarte, qui reniez tout cela, ne l'auriez-vous pas rencontré dans les plaines du Nord-Ouest, dans les montagnes de la Colombie, dans les hameaux du Manitoba ? Ee l'auriez-vous pas entendu par la bouche des opprimés ? Mais oui, n'est-ce pas, et ce malgré les délices que procure la possession du pouvoir.

Mais cela importe peu, pourvu qu'en fidèle collaborateur vous disiez toujours comme moi. Je suis disposé à vous pardonner bien des digestions difficiles — Sauf réserve, si vous alliez vous avaler et renier encore tout ça !

Mais non.

Vous avez connu et déjà cité un autre maître : Keller, dans son ouvrage intitulé : " L'Encyclique," fait des remarques que j'ai déjà lues, citées par vous.

Parlant de la séparation de l'Eglise d'avec l'Etat, il dit : " L'Eglise proteste contre le naturalisme politique et social, qui prétend organiser le gouvernement et la vie des sociétés en dehors de toute religion positive, d'après les seules lumières de la raison, et qui conteste à l'Eglise le droit d'éclairer et de contrôler l'idée politique." Elle déclare que cette funeste séparation aboutit forcément " à la force brutale, au déchaînement des appétits matériels et à la perte de toute liberté." A ses yeux, le socialisme et le communisme qui menacent la famille et la propriété ne sont que la conséquence logique du naturalisme en politique".....

La vérité catholique dans la plénitude de ses droits et de sa liberté, peut seule arrêter les peuples sur cette pente rapide.

J'espère, cette fois, cher collaborateur, que j'ai bien trouvé ce qu'il faut pour nous mettre d'accord définitivement. Vous avez dit un jour à Sir Hector : " Hors des principes catholiques conservateurs, pas de salut politique." Je vous répète, comme un écho de ce cri vrai échappé à votre conscience : " Dans les compromissions qui séparent l'Eglise et l'Etat, pas de Tarte assez gros pour réussir." D'ailleurs, mon cher ami, vous l'avez dit vous-même, ni vous ni moi ne pouvons mêler la politique à la religion et " vice versa." Ça s'impose !

Dans notre pays, il y en a peu qui osent nier à l'Eglise son autorité sur la société.

On emploie les subterfuges, on procède par étapes, on s'embusque derrière de " bons motifs." On ne veut pas exposer la religion à la haine, on demande de la préserver des grands dangers, etc., etc.

C'est par amour pour la religion que l'on cherche à la proscrire.

Au moyen de ces feintes hypocrites, le libéralisme a fait un large sillon dans notre sol, une tranchée profonde dans nos murs.

La position du clergé, et conséquemment la liberté religieuse sont mises en jeu et sérieusement menacées. L'école libérale a formé le dessein de fermer la bouche à la hiérarchie catholique, de la réduire à l'état de vassale, à une sorte de servage.

J'eus applaudi avec tout le monde, en 1876, à ces paroles que j'emprunte en partie à mon collaborateur, mais plus encore aujourd'hui aurais-je raison de dire à mon ami Tarte, que les accents virils qui marquaient sa polémique de 1876 à 1880 auraient leur raison d'être aujourd'hui, et pour l'honneur de la race et du nom français catholique, je regrette avec tout le monde qu'il ait fait dire le cri du cœur pour se laisser emporter par la vanité vers le libéralisme, qui a séduit tant de belles intelligences. Il l'avait pourtant bien dit à sir Hector lorsqu'il cherchait à frapper dans le dos de sir Adolphe Chapleau.

Après toutes ces citations, je laisse la parole à mon précieux collaborateur et je vous prie de l'écouter quand il s'écrie : " N'est il pas étonnant que dans ce siècle dont " on vante avec tant d'orgueil la civilisation et les " lumières, on suive une ligne de conduite que le paga- " nisme lui-même eût réprouvée ? "

Oui, mon cher M. Tarte, oui, " c'est étonnant," et qui plus est, c'est " honteux."

Merci, cher collaborateur. Au prochain numéro.

Tout à vous, M. le Directeur,

C. A. CORNELLIER, C.R.

III

Mon collaborateur, pris de force, admettra qu'il a été jusqu'ici d'une logique absolue, d'une exactitude incontestable et d'une orthodoxie que j'ai eu soin de respecter dans mes plantureux emprunts. Tout le mérite lui en revient, mais aussi toute la honte lui pèse s'il a trahi.

De cela, lui et mes lecteurs sont ses juges éclairés. Si je n'attends pas du prévaricateur l'assentiment auquel la majesté de la vérité a droit, j'ai bien raison d'espérer du lecteur impartial le témoignage que la justice exige des âmes droites. Si je reportais la lutte que les sectaires, école toute neuve, ont entreprise contre le clergé et son autorité, aux jours de 1895, je pourrais bien dire : " L'histoire se répète." Ecoutez plutôt mon collaborateur malgré lui :

" La lutte entreprise contre l'autorité religieuse se poursuit au nom de la légalité, devant les tribunaux. Plusieurs élections ont déjà été contestées pour " influence indue cléricale."

De nos jours Champlain — en 1874, Joliette — celle de l'honorable L. F. G. Baby — qui devint membre du gouvernement en 1878 et plus tard juge de la Cour d'Appel.

L'erreur — dénoncée par mon collaborateur — levait la

tête pour la première fois dans les formes juridiques et je cite l'indictement "verbatim."

Voici :

"Que ladite élection dudit L. F. G. Baby est en outre illégale, irrégulière et nulle, parce que dans les paroisses de St-Thomas, Ste-Elizabeth, St-Félix de Valois et St-Jean de Matha, dans le district électoral de Joliette, les dits électeurs ont été influencés d'une manière illégale et indue," par les membres du clergé catholique, curés en charge des dites paroisses respectivement, savoir : par le Rév. Joseph Octave Chicoine, curé de la paroisse de St-Thomas ; par le Rév. Alfred Dupuis, de Ste-Elizabeth ; Rév. Louis Isaac Martel, de St-Félix de Valois ; et Rév. David Gravel, curé de la paroisse de St-Jean de Matha, qui ont "abusé de leur autorité religieuse pour tromper et intimider les dits électeurs, etc., etc."

Ceci fut le premier coup d'essai de l'école libérale—et M. Tarte dénonça la tentative comme une odieuse espérance de voir le sacerdoce des prêtres soumis à la juridiction civile.

L'exemple fut contagieux. Montmagny, Gaspé, Bonaventure et Charlevoix devinrent les théâtres d'attentats de même nature.

Le M. Tarte, catholique d'alors, conservateur, et tout ce que vous voudrez jeta le cri d'alarme.

L'élection de Berthier, dont la contestation avait amené, par les efforts des libéraux, le secret de la confession sous l'appréciation du juge, mit le comble à cette audacieuse entreprise de baillonner les lévites du Seigneur.

Voilà en peu de mots la mention des procès pour influence indue par le clergé jusqu'à celui de Champlain, 1896, et inspirés par mon collaborateur Tarte.

Aux dernières de ses trahisons, il fallait ajouter le démenti de sa doctrine et traîner Mgr Laflèche dans la boîte aux témoins ; le but ? (Je cite de mon homme) : "Afin de démontrer" qu'il y a parti pris chez les libé-

raux de forcer par la terreur le clergé catholique à laisser le champ libre aux doctrines dont ils sont les apôtres, eux, les libéraux". Reconnaissez-vous vos expressions, M. Tarte ?...

Nous avons démontré que la politique et la religion sont intimement liées l'une à l'autre.

Quand Dieu fonda les sociétés, il en demeura le premier Roi".

Il est facile d'établir par des auteurs qui font autorité en la matière, que l'Eglise a des droits imprescriptibles de propager sa doctrine et ses enseignements, et que ses ministres ne sont pas soumis aux accommodements des intérêts temporels, en vertu du principe de droit naturel, qu'une société supérieure ne saurait être sujette au contrôle d'une société inférieure.

Jusqu'ici, je me suis borné à cheminer avec M. Tarte, de 1876, m'efforçant de tenir ferme. Il voyait des libéraux partout, il avait peur pour la Religion, il stimulait sa foi, il luttait dans les rangs des preux qui défendaient le Christ, et voilà que pour un prochain numéro, je me vois forcé de lui fausser compagnie et de le mettre aux prises avec M. L. O. David. Je ne croirai plus pour un temps à la sincérité de mon collaborateur. Assistons à cette intéressante joute.

David !... le doux, l'humble... le convaincu... le sage d'entre les siens... le prophète du Coran Nouveau... n'a pas trouvé grâce dans Israël.

M. Tarte, sous le porche de l'Eglise, armé du glaive des intransigeants, était là. Il affirmait dans ses écrits, il donnait l'exemple par ses "œuvres désintéressés" et il exigeait, en somme, le sacrifice absolu de la raison devant le dogme. Il empruntait.

Aujourd'hui. Il a laissé le dogme, et il emprunte aux rouges des idées combattues, battues et vieilles comme le siècle.

Je copie son expression à l'adresse de sir Adolphe Chapleau, qui eut le malheur de ne pas demander à M.

Tarte la permission de faire son devoir, invitant à St-Lin l'union des hommes de bonne volonté pour une œuvre provinciale.

Tendre la branche d'olivier à Laurier, c'était se mettre sur une pente dangereuse, mais complimenter Turcotte c'était glisser trop loin.

Eh ! bien, pour un ultramontain, se faire mangeur de prêtres, c'est glisser au fond du trou à côté de ceux qui n'en sortent jamais.

“ En collaboration.”

C. A. CORNELIER, C. R.

IV

Si M. L. O. David n'avait pas été prestement mis à sa place par la Congrégation Romaine qui a mis à l'Index son petit traité sur les devoirs du clergé, il y avait toujours moyen d'en sortir, car sa doctrine était depuis longtemps déjà condamnée par M. Tarte. C'est lui qui après avoir soutenu la thèse que je soutiens écrivait dans le *Canadien* pour dénoncer M. David.

Constatons, disait-il, que la hiérarchie catholique, dans cette province, maintient en vigueur ces droits qui sont le patrimoine de l'Eglise et qui lui sont indispensables pour opérer le bien qu'elle a mission de faire dans le monde.

Un journaliste dont l'“ astuce ” et la “ haine ” pour le clergé sont connus depuis longtemps s'est efforcé de prouver dans l'*Opinion Publique*, que les ministres du culte peuvent être cités devant les tribunaux séculiers pour rendre compte de leur conduite, soit dans la chaire, soit dans l'exercice “ des autres fonctions ” de leur ministère.

Et avec une malice stimulée par un aveugle dépit, il a osé soutenir que notre épiscopat a reconnu la compétence des cours civiles en ces questions.

Il a poussé plus loin encore sa criminelle témérité, et pour causer du scandale il a invoqué le nom de Mgr Conroy à l'appui de ses prétentions abominables.

La tactique dont M. L. O. David s'est servi est l'une des armes favorites des libéraux-catholiques et des ennemis de l'Eglise : jeter du malaise dans les esprits en cherchant à diviser, aux yeux du peuple, le clergé des évêques et les évêques du Pape.

M. David n'en est pas à ses premières armes. C'est notre devoir d'éclairer l'opinion sur son compte, et avant de clore ce travail nous mettons sous les regards de ceux qui nous lisent, une partie de la longue suite d'outrages que depuis des années il déverse sur le clergé avec accompagnement d'hypocrites protestations de dévouement. Quand il écrit, c'est toujours au nom de la "nationalité" et de la "religion."

Pour aujourd'hui nous nous bornerons à prouver l'insigne mauvaise foi de M. David, car il ne lui reste même pas sous ce rapport l'excuse de l'insigne ignorance dont il donne des preuves si manifestes en d'autres circonstances. Il s'agit d'une question de faits, de documents épiscopaux qu'il a eus sa possession. Pour appuyer ses prétentions il cite Mgr Conroy. Quelle était la doctrine enseignée par les évêques lorsque Mgr Conroy a parlé ? Le mandement collectif du 22 septembre avait résumé la doctrine relative à l'intervention du clergé dans la politique et aux immunités du prêtre.

Ce mandement commence ainsi :

"Des hommes qui veulent vous tromper, Nos Très Chers Frères, vous répètent que la religion n'a rien à voir dans la politique ; qu'il ne faut tenir aucun compte des principes religieux dans la discussion des affaires publiques ; que le clergé n'a de fonctions à remplir qu'à l'Eglise et à la sacristie, et que le peuple doit, en politique, pratiquer l'indépendance morale.

"Erreurs monstrueuses, N. T. C. F., et malheur au pays où elles viendraient à prendre racine ! En excluant le clergé, on exclut l'Eglise, et en mettant de côté l'Eglise, on se prive de tout ce qu'elle renferme de salutaire et d'immuable, Dieu, la morale, la justice, la vérité,

et quand on a fait ainsi main basse sur tout le reste, on n'a plus à compter qu'avec la force.

.....
 " On veut releguer le prêtre dans la sacristie !

" Pourquoi ? Est-ce parce qu'il a puisé dans ses études des notions saines et certaines sur les droits et les devoirs de chacun des fidèles confiés à ses soins ? Est-ce parce qu'il sacrifie ses ressources, son temps, sa santé, sa vie même pour le bien de ses semblables ?

.....
 " Tel qui, aujourd'hui, crie très fort que le prêtre n'a rien à voir dans la politique, trouvait naguère cette influence salutaire : tel qui nie aujourd'hui la compétence du clergé dans ces questions, exaltait jadis la sûreté de principes que donne à un homme l'étude de la morale chrétienne ! D'où vient ce changement, sinon de ce que l'on sent agir contre soi cette influence que l'on a la conscience de ne plus mériter !

.....
 " De même un parti politique peut être jugé dangereux, non seulement par son programme et par ses antécédents, mais encore par les programmes et les antécédents particuliers de ses chefs, de ses principaux membres, de sa presse, si ce parti ne les désavoue point, et ne se sépare point définitivement d'eux, dans les cas où ils persistent dans leur erreur après en avoir été avertis."

Le 18 septembre 1876, Pie IX ratifiait, dans un Bref adressé à Mgr des Trois-Rivières l'enseignement contenu dans la Lettre Pastorale du 22 sept. 1875. Nous conseillons à M. David de lire les nombreuses allocutions dans lesquelles Pie IX a condamné ceux qui nient les immunités de l'Eglise et du clergé. Et surtout qu'il devienne un peu plus familier avec le " Syllabus," auquel il est obligé de croire et qu'il déchire tous les jours à belles dents. Les propositions suivantes sont condamnées :

" Il appartient au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Eglise et les limites dans lesquelles elle peut les exercer.

“ La puissance ecclésiastique ne doit pas exercer son autorité sans la permission et l'assentiment du pouvoir civil.

“ L'immunité de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques a tiré son origine du droit civil.

“ L'autorité civile peut s'immiscer dans les choses qui regardent la religion, les mœurs et la direction des âmes. D'où il suit qu'elle peut juger des instructions que les pasteurs de l'Eglise publient d'après leur charge, pour la règle des consciences ; elle peut même décider sur l'administration des sacrements et sur les dispositions nécessaires pour les recevoir.”

C. A. CORNELIER, C. R.

V

Des occupations de la profession et l'organisation des clubs politiques m'ont fait négliger la paire d'amis Tarte-David.

Le résultat de l'élection à St-Boniface a fourni à M. Tarte l'occasion de montrer qu'il se range définitivement du côté de M. David pour lecturer le clergé. M. David, le 11 octobre 1877, adressait au clergé une “ lettre circulaire ” ! ... — excusez du peu ! — ... dans laquelle il “ *limitait* ” les immunités de l'Eglise.

En 1897, M. Tarte écrit une épître à Mgr Langevin pour lui dire qu'il est “ très pieux ”, c'est vrai—mais trop jeune pour être si haut placé dans la hiérarchie !... C'est M. David qui a dû lui fournir ça. M. Tarte a beau rager, hurler contre les évêques, il n'en reste pas moins que la voix qui chantait des hymnes en 1880, profère aujourd'hui des anathèmes. La même voix qui damnait M. David parce qu'il voulait toucher aux droits du clergé, s'élève aujourd'hui si furieuse pour nier au même corps le droit d'instruire nos enfants.

“ C'est le même M. Tarte qui sabrait ce pauvre David et les libéraux et qui se trouve aujourd'hui dans leurs bras.

Parlant de Mgr Coaroy et de sa mission il disait alors :
 " Sans doute à son arrivée, il ne croyait pas l'école libérale aussi dangereuse, aussi hypocrite, aussi avancée qu'elle l'est, mais à mesure que les faits se déroulèrent devant lui, à mesure que les preuves, les documents lui parvinrent, il modifia ses opinions premières, puisées probablement dans les fausses représentations faites à Rome, et auxquelles M. Cauchon contribua beaucoup en sa qualité de ministre fédéral "....

" La grande faute de tactique commise par les catholiques, fut de ne pas garder constamment dans la capitale du monde chrétien un agent capable de déjouer les intrigues et de tenir les Congrégations au courant des événements religieux de notre province. "

Quoi qu'il en soit, tous ceux qui ont suivi pas à pas Mgr Coaroy savent que plus il acquérait de connaissances sur les faits et gestes de " l'école libérale, plus il comprenait les dangers de l'avenir. " Il n'avait pas d'expressions assez fortes pour exprimer ses regrets des contestations pour " influence indue ".... L'évêque d'Ardah est mort avant d'avoir complété son œuvre. S'il pouvait voir ce qui se passe en ce pays, il comprendrait combien justes étaient ses appréhensions.

Dix-sept ans se sont écoulés, et déjà l'école libérale, guidée par M. Tarte, recommence sa lutte contre le clergé avec recrudescence d'injures et d'invectives. Je retrouve sous la plume du même M. Tarte de 1880 des expressions indignées contre l'école qu'il défend aujourd'hui. Pour prouver que le prêtre n'a droit à aucune immunité, M. David avait cité la sentence par laquelle M. Blanchard " fut déqualifié. "

Cet écrivain qui ne prend sa plume que pour la " Religion et la Patrie " ne s'inquiète pas de savoir si ce jugement est conforme aux droits ecclésiastiques et aux enseignements de l'Eglise. Il constate que les juges ont prononcé pour lui, c'est tout. Au-dessus des juges, il

n'existe rien. Qu'ils méprisent les libertés les plus certaines du Catholicisme, qu'ils méconnaissent ses plus imprescriptibles droits, M. David reste impassible.

Entre le "Syllabus" et la loi des élections contestées, il n'hésite pas, il opine pour la loi.

Entre la parole des papes infaillibles, et l'arrêt des magistrats, sa foi n'a pas de défaillance, il se range en bataille pour les magistrats.

.....
Telle est la doctrine de M. David tirée au net. Telle est celle de ses alliés. Ils ne peuvent nous contredire. César avant Dieu, l'État au-dessus de l'Eglise. Voilà le dernier mot du libéralisme."

Voilà la doctrine qui fut condamnée par M. Tarte. Voilà celle qu'il professe aujourd'hui.

..*

Cependant voici ce qu'il soutenait dans le *Canadien* et ce que nous soutenons avec lui : que le droit et le devoir de l'Eglise catholique veulent qu'elle soit unie à la société civile pour l'aider dans sa marche, lui : enseigner les vérités qui lui sont nécessaires pour maintenir l'ordre dans son sein.

On peut dire des nations ce que l'on peut dire des individus : Hors de la religion, pas de salut. Ces bases bien établies, nous en venons à la partie qui s'adresse plus directement à la masse de nos concitoyens.

Le clergé, nous nous le demandons, a-t-il trahi les intérêts de la patrie pour être traqué comme il l'est en ce moment ?

Est-il une menace pour le peuple canadien-français ?

Son intervention dans les affaires publiques a-t-elle eu un effet désavantageux pour nous ? Menace-t-il l'ordre, la liberté, la tranquillité ? Quels sont ses ennemis ? Pourquoi travaillent-ils à diminuer son influence, son action sur notre société ? Le clergé nous veut-il du mal ?

Lorsque nos adversaires naturels portent contre le

clergé catholique des accusations, nous n'en sommes pas surpris. Dieu a créé les hommes pour s'aimer comme des frères, faisant ensemble un bout de voyage, au but duquel une fin commune les attend, s'ils ne se laissent "pas cheoir le long du chemin." Et pourtant les hommes ne s'aiment pas. Ils n'ont ni la même langue, ni les mêmes mœurs, ni les mêmes connaissances.

Surtout ils n'ont pas une foi commune qui les réunirait dans une même adoration du Dieu Créateur qui les a faits et a fait pour eux ce qui existe.

Nous ne serions pas surpris si les sectes protestantes anglaises se ruaient sur notre clergé, contre lequel ils ont gardé rancune parce qu'ils l'ont trouvé sur leur chemin dans toutes les luttes d'un passé, durant lequel il a été décidé d'en finir avec nous comme peuple.

Mais nous ne pouvons nous rendre compte des sentiments dont sont animés ceux de nos compatriotes qui s'efforcent de soulever le peuple et les préjugés contre la hiérarchie catholique, qui prodiguent la calomnie, l'injure contre l'influence la plus saine, la plus puissante qui soit au service de notre race.

Le clergé a-t-il été pour nous un ennemi ? S'est-il rendu coupable de quelque crime de lèse-nation ?

L'abbé Ferland nous dit, dans des termes simples et vrais, entre autres choses les paroles suivantes :

" Abandonné des nobles et des riches, délaissé par la
" mère-patrie, le peuple se réfugia sous les ailes de la
" religion qui l'aïda à conserver ses institutions, ses cou-
" tumes et sa langue."

* * *

Nous continuons à prétendre que le règlement déjà fameux de Laurier-Greenway-Tarte mérite une condamnation qui a été portée à une époque où l'on semblait prévoir que dans l'avenir un tel malheureux état de choses frapperait une partie du peuple canadien. Et c'est avec M. Tarte que nous dirons : ce que le clergé fut dans les premiers temps de la colonie, il continua de

l'être jusqu'à ce jour : ami dévoué, guide intelligent, protecteur fidèle, il créa ou dirigea tout ce qui s'est fait d'important.

Nous voudrions que l'on nous indiquât ceux qui, hors du clergé, auraient jeté les bases de notre système d'instruction publique ; qui auraient répandu ces connaissances qui ont mis notre race en état de revendiquer ses droits et d'acquérir peu à peu les libertés dont nous jouissons.

Oh ! oui, ils sont bien ingrats ceux qui, comme vous, M. Tarte, dénoncent le clergé comme l'ennemi de la liberté des Canadiens-français. Pouvez-vous ignorer que, sans son influence, qui groupa la population et la maintint dans les bornes légitimes, nous eussions été depuis longtemps absorbés par des institutions fatales à notre autonomie.

Vous le disiez, un jour : "notre instruction supérieure et nos hôpitaux ont été fondés par des prêtres qui ont sacrifié leur fortune et leur vie ; et cette instruction supérieure n'est pas surpassée en Amérique."

"Trouvez donc rien de plus beau que ces centaines d'hommes distingués, de savants, de littérateurs qui passent les plus belles années de leur vie, souvent même leur vie entière, sans autre rémunération que leur nourriture et leur vêtement."

Votre action politique aujourd'hui tend à démentir ce que je cite ci-dessus, et il est à remarquer que l'on peut dire aujourd'hui comme avec vous, dans ce temps-là : "Quand on songe que grâce à ces dévouements, un jeune homme suit un cours classique pour quelques piastres par an, on se demande ce qui adviendrait le jour où le clergé cesserait de se consacrer à cette grande œuvre de l'instruction publique."

Il adviendrait ce qui advient aujourd'hui : l'écrasement des minorités par des majorités qui se sentent appuyées par des gouvernements interlopes, dont les membres sont prêts à tout renier pour posséder, comme vous le disiez

dans vos lettres à sir Hector, *le pouvoir pour les jouissances qu'il procure.*

Si, écoutant des conseils perfides, le peuple était amené à repousser l'assistance du clergé, l'Eglise ne renoncerait pour cela à aucun de ses droits. Elle peut se conformer à la nécessité des circonstances, céder à la force, car elle ne tient pas sa vie de l'Etat ; si l'Etat la proscriit, il ne lui enlève rien de son concours qui lui est indispensable—il se suicide, voilà tout !

Nous n'avons pas peur de dire la vérité et nous sentons qu'elle doit être dite bien fort et bien haut dans le moment actuel.

M. Tarte la disait aussi, à une époque qui ressemble à la nôtre.

“ Faites disparaître le clergé de la politique et le peuple canadien-français sera gouverné par l'argent, par la boisson, par les préjugés, par la mauvaise presse et — conséquence rapide — par l'élément anglais. Nos adversaires le savent.”

C'est une bien sanglante ironie du sort, n'est-ce pas, de voir que vous reprenez en pleine gorge ce cri des convictions de votre enfance pour dire à l'archevêque de St-Boniface que des tueurs, des assommeurs et des ivrognes ont gagné pour lui l'élection du 20 février.

Le *Canadien* a changé de titre—il s'appelle *La Patrie*. Mais lequel de vos amis aurait pu croire jamais que vous auriez pu monter au pouvoir et à la direction des intérêts matériels de vos compatriotes en descendant si bas dans l'effondrement de vos anciennes convictions, qui étaient aussi saines alors qu'elles sont corrompues aujourd'hui.

En résumé de ce travail trop court et trop superficiel, nous dirons que le corps le plus essentiellement observateur des lois, c'est notre clergé, et sa doctrine l'enseigne. C'est là le point que les libéraux perdent de vue.

Comment ! voici un assemblage de quarante à cinquante hommes, tous faillibles à coup sûr, qui voudraient dominer l'Eglise et faire des lois contraires à ses enseigne-

ments et à sa liberté. Elle ne saurait être soumise à une telle décadence ; elle est une institution infaillible. Les jugements des tribunaux ont parfois aidé le libéralisme qui poursuit hardiment son objet : l'affaiblissement de l'autorité de l'Eglise. On est allé même jusqu'à permettre aux amis de M. Tarte de monter à l'assaut du confessionnal. Voilà où peut pousser la haine contre le clergé, quand ceux qui le détestent sont appuyés par les directeurs de l'autorité civile.

C'est ainsi que M. Tarte, après avoir si longtemps défendu le clergé, ose maintenant couvrir les évêques d'injures et s'ériger en censeur autorisé de la doctrine catholique et de la conduite des ministres qui ont charge de la donner au peuple.

Ce dernier comprendra facilement qu'il doit être fait à chacun selon ses œuvres, et c'est assez prédire que fatalement la décadence attend prochainement les persécuteurs.

C. A. CORNELIER.



TARTE-DAVID

Ils ont lutté l'un contre l'autre, ils ont échangé de durs coups de... plume. Tarte reprochait à David d'avoir mal pris la chose en 1875 lorsqu'il fut défait dans le comté d'Hochelaga.

M. Tarte lui disait alors : " M. David est un vieil ennem du clergé, chaque fois qu'il a trouvé l'occasion, il en a profité pour essayer de perdre la hiérarchie catholique dans l'esprit du peuple.

A vos yeux à vous, M. Tarte, l'influence du prêtre est une effroyable tyrannie.

Vous venez d'affirmer qu'à St-Boniface, le clergé préfère la canaille aux gens respectables ; aux hommes instruits les spéculateurs. Vous accusez le clergé de maudire les bons citoyens et de bénir les malfaiteurs.

Relisez la *Patrie* du 22 et 23 février inspirée par vous, Mtre Israël, et exploitée par vos fils.

Nonseulement vous, tranfuge de toutes les politiques, trépignez, mordez vos poings, ragez et salissez tous les partisans des vœux du clergé, mais vous attaquez l'évêque lui-même.

EPILOGUE

Répétons-lui ce qu'il disait à David alors que ce dernier en pareille crise hystérique s'en faisait donner sur les doigts et... ailleurs par notre ami...(?) Tarte.

Remplaçons David par Tarte et disons en terminant comme il disait lui-même :

" Ecoutez ce bon fils de l'Eglise adresser au peuple
 " cette philippique empoisonnée ? Accuser le clergé
 " d'être la cause de la *pauvreté*, de l'*ignorance*, de l'*émigration*, etc.

A vous deux Tarte et David. Dites ! A qui la philippique ? En voilà :

" Relève donc la tête, pauvre peuple, redeviens ce que

“ tu étais autrefois : patriote et indépendant, débarrasses-
 “ toi pour toujours de ceux qui te trompent et t’aveu-
 “ glent en exploitant ta foi et ton patriotisme. Exige que
 “ ceux qui te parlent, te fassent entendre la voix de la
 “ raison et du bon sens.”

“ Tu te demandes pourquoi tu es pauvre ? pourquoi tes
 “ enfants émigrent, tandis que tes concitoyens venus des
 “ pays étrangers s’enrichissent sous tes yeux.” ?

“ *Réfléchis et tu verras que si tu faisais comme eux, si au*
 “ lieu de prêter l’oreille aux divagations de quelques éner-
 “ gumènes déçoyés, tu nourrissais ton esprit de choses
 “ sérieuses et pratiques, *si tu brisais tes chaînes*, tu serais
 “ ce que tu dois être ; un peuple fort et prospère dont le
 “ nom serait respecté.”

“ Comment peux-tu consentir toi, l’enfant de la France,
 “ l’héritier de tant de gloire et d’héroïsme à être la risée
 “ des autres peuples d’Amérique ? ”

Dix sept ans de contradictions devaient finir par la
 plus folle, la plus brutalement cynique.

Tandis que M. David se soumet et reconnaît que tout
 ce qu’il a écrit sur ce délicat sujet, c’est de l’erreur,
 Tarte, qui le lui avait démontré il y a dix-sept ans, chausse
 les vieux souliers que M. David laisse à la porte du
 temple du rationalisme moderne et du matérialisme, et
 s’en va tout fier dans ces guenilles, porter crânement sa
 pauvreté morale à Winnipeg comme humble hommage,
 aux sectaires qui nous détestent et le méprisent encore
 bien plus.

Les familles ont leurs misères, leurs douleurs.

Les Sociétés leurs embarras, leurs inquiétudes.

Les peuples leurs révolutions et leurs transformations.

Les nations leurs devoirs dans l’exécution de leurs
 constitutions.

La politique ses misères.

Mais les *traîtres n’ont pas leur place.*

Montréal, Février 1897.